LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Littérature.

SEPTEMBRE 1761.

A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LXI.

Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéreſſant qu'il ſera poſſible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils ſont priés d'adreſſer leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritiére de feu le Sr. Chevalier, qui a ſeul le fond de cet Ouvrage menſal depuis ſon origine, & le vend complet & par mois ſéparés.

On trouve auſſi chez la même Héritiére, outre ſes impreſſions; un grand aſſortiment de Livres de tous Pays. Elle débite pluſieurs Journaux Hiſtoriques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres, par le Père *Niceron, Barnabite*, à préſent 44 vol. : Journal littéraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continuë*: Bibliothéque Italique, *ou* Hiſtoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres ſérieuſes & badines ſur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à préſent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Caſumat 1740. *Ce dernier Journal eſt extrêmement curieux; ladite Héritiére le vend par corps complets & par volumes ſéparés. Il en paroit, auſſi-bien que de la* Bibliothéque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raiſonnée, qui contient à préſent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothéque Germanique, à préſent 45 Volumes.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems.

SEPTEMBRE 1761.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littératures & autres Remarques curieuſes.

UN Théologien exact, un Philoſophe profond & un bon Ecrivain, nous donne un *Traité des Combats ſinguliers* en un Volume de 372 pages *in* 4°, dédié au Roi de Sardaigne, & ſorti depuis trois mois de l'Imprimerie Royale de *Turin*. Ce Traité eſt diviſé en trois Parties, dont la premiere roule ſur les principes qui ont enfanté & nourri le goût des combats ſinguliers chez les

Peuples barbares. La ſeconde embraſſe les différens duels entrepris ſous une autorité publique. La troiſiéme comprend les duels engagés par des particuliers ſous leur ſeule autorité privée. En conſidérant ainſi les duels ſous toutes les faces qui en couvrent le crime, l'Auteur * en combat l'erreur pernicieuſe juſques dans ſes retranchemens. Une ſimple & courte analyſe de ſes principes nous a paru le moyen le plus propre à recommander & accréditer la lecture d'un Ouvrage, dont le but eſt ſi loüable & ſi néceſſaire au bien de la Société & des Etats, aux droits de l'humanité & de la Religion. Occupons-nous des trois parties de ce bon Ouvrage.

PREMIERE PARTIE. C'eſt dans le ſein de la barbarie que la fureur des duels a pris naiſſance; tout le monde en convient. Les Grecs, les Romains & toutes les autres Nations policées en ont ignoré l'uſage. Le Père Gerdil, avec le commun des Ecrivains, en trouve l'origine chez les Lombards, les Germains, les Francs, les Danois, les Bourguignons. Les principes qui autoriſerent parmi ces Barbares un abus ſi déteſtable, furent 1°. *une indépendance & une liberté ſauvage.* Sous un Gouvernement qui n'étoit que groſſièrement ébauché, l'autorité n'étoit point aſſez ferme, ni la légiſlation aſſez éclairée pour terminer, par les voyes de la Juſtice, les quérelles qui s'élevoient : la force les décidoit. 2°. *Un point d'honneur mal entendu.* On n'avoit alors que de fauſſes notions ſur la valeur : le noble courage étoit confondu avec la brutalité farouche : ces deux ſentimens partageoient

* *C'eſt le Père Gerdil, Barnabite, Précepteur du Prince de Piemont.*

tageoient la gloire des armes. Le point d'honneur, c'eſt-à-dire l'eſtime publique, étoit autant attachée à l'éclat qu'à la juſtice des exploits : *la droite raiſon* n'étoit point la règle qu'on ſuivoit ; on n'avoit pour guide que cet inſtinct impétueux, dont les paſſions établiſſent également l'empire, & dans les *ſiècles dépravés par la corruption des uſages*, & dans *les ſiècles polis*, *mais dénués de principes*. 3°. *Une ſuperſtition aveugle*. Elle conſacroit, en quelque ſorte, les erreurs & les excès auxquels ſe livroit la fureur des combattans. On s'imaginoit que par le ſort des armes la Divinité ſe déclaroit toujours en faveur de l'innocence & de la juſtice.

Le Père Gerdil reprend ces trois articles, & en forme trois Chapitres pleins de recherches ſur les mœurs des anciens Peuples, & ſur le progrès de leurs idées en fait de ſociété & de légiſlation. En traitant l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* avec tous les égards qu'il mérite, le Père Gerdil n'en renverſe pas moins le ſyſtème de ce célèbre Ecrivain ſur l'influence des climats, & ſes conjectures ſur les peuples Septentrionaux : conjectures qui ne s'accordent pas toujours entre-elles, & qui contrediſent ſouvent les faits. Il réfute de plus toutes les ſubtilités plus frivoles encore qu'ingénieuſes, dont Mr. de M. ſe ſert pour dérober à la crédulité & à la ſuperſtition les anciennes épreuves par les Duels, le fer chaud, l'eau bouillante, &c.

Sur ces deux dernières, il croit que *chez un Peuple exercé à manier les armes* (tels furent les Germains) *la peau rude & calleuſe ne devoit pas recevoir aſſez l'impreſſion du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après ;* & que *s'il y paroiſſoit, c'étoit une marque*

que celui qui faiſoit l'épreuve étoit un efféminé.

« Ainſi, *reprend le Père Gerdil*, il faudra dire » que, comme on avoit adopté le combat pour » reconnoître les poltrons, on adopta l'épreuve » par le feu pour reconnoître les efféminés, & » que des Nations uniquement guerrières, com- » me les Germains, avoient des raiſons fon- » dées ſur l'expérience pour juger les uns & les » autres coupables de tous les crimes. . . . . » Cependant, *continuë l'Auteur*, je ne m'arrê- » terai pas à diſcuter ſi les hommes & les fem- » mes pouvoient avoir les mains aſſez endurcies » par l'expérience des armes & par les travaux » de la campagne, pour manier le fer ardent » auſſi aiſément que l'Auteur le ſuppoſe, & » marcher même ſur des ſocs de charruë rougis » au feu. Je remarque ſeulement que, dans » l'épreuve de l'eau bouillante, il falloit enfon- » cer toute la main & une partie du bras dans » une cuve pleine d'eau. Seroit-il probable que, » pour éviter le reproche d'efféminés, les hom- » mes & les femmes chez les Germains duſſent » avoir la peau du revers de la main & d'une » partie du bras aſſez rude & aſſez calleuſe, pour » qu'au bout de trois jours il n'y parût rien de » l'impreſſion de l'eau bouillante ? . . . . . » Lorſque, par un accident commun dans la » vie (c'eſt-à-dire hors des épreuves) on ſe » brûloit par l'attouchement d'un fer chaud ou » de l'eau bouillante, paſſoit-on pour un effé- » miné chez les Germains, ſi, au bout de trois » jours, il paroiſſoit quelque marque de brûlure » ſur la peau ? C'eſt pourtant ce qui auroit dû » être, ſi la penſée de l'Auteur étoit véritable. »

Toute la ſuite de ce raiſonnement démonſtratif eſt à lire.

SECONDE

Seconde Partie. Dans la diviſion des combats ſinguliers, dans les notions & dans les motifs qu'on leur aſſigne, outre le langage qu'il réforme quelquefois, le Père Gerdil propoſe toujours les queſtions d'une manière lumineuſe & ſatisfaiſante : par-là il annonce & prépare la ſaine doctrine qu'on verra couler de ſes principes ſur les combats ſinguliers *pour cauſe publique & par autorité publique.*

La premiere queſtion qui ſe préſente ici, c'eſt de ſavoir ſi, pour éviter les malheurs & les calamités d'une guerre publique, il eſt permis aux Souverains d'employer la voye du combat ſingulier par eux ou par des Officiers ſinguliers, &c. Cette queſtion ſe reſout en quatre points, dont la déciſion embraſſe tous les cas qui peuvent ſe préſenter. 1°. On demande *ſi le Souverain, régulièrement parlant, peut, où il s'agit d'une cauſe publique, ou qui l'intéreſſe entant que Souverain, remettre la déciſion du différend au ſuccès d'un combat ſingulier.* Le Père Gerdil ſe déclare pour la négative. Les raiſons qui l'y déterminent, ſont que, dans une pareille cauſe, le Prince eſt obligé d'employer toutes les forces que reclament l'intérêt & le beſoin de la Patrie ; de ne priver l'Etat d'aucune des reſſources que la Nature fournit à ſa juſte défenſe, & de n'abandonner que le moins qu'il eſt poſſible au hazard le ſort de la cauſe publique. Voilà les obligations du Souverain par rapport à l'Etat, dont il eſt le défenſeur & l'appui. Or, dans le combat ſingulier, aucune de ces conditions n'eſt remplie : l'égalité des combattans rend le hazard arbitre de la quérelle : dans le champ où ils combattent, *le tort & le droit* ſont au même niveau. Dans une guerre réglée, toutes les forces

forces de l'Etat s'uniſſent & concourent à la défenſe commune : la prudence les employe & les ménage avec adreſſe : les reſſorts ſe multiplient & ſe combinent avec ſageſſe & dans l'ordre de la Providence. En un mot, la guerre eſt juſte, c'eſt toujours ce qu'il faut ſuppoſer : on a toutes les forces de l'Etat pour la ſoutenir : ce n'eſt point au hazard qu'on en doit abandonner le ſuccès.

2°. Le Père Gerdil ne permet le combat ſingulier qu'à l'Etat dont la cauſe eſt juſte, & quand il y a, dans cette manière de ſe défendre, plus d'eſpérance de ſuccès qu'à tenter le ſort de la guerre : alors de deux maux inévitables on eſt cenſé choiſir le moindre. On n'agit pas contre la prudence en prenant ce parti, quoique douteux en quelque ſorte ; on ſe ménage plûtôt une reſſource contre une ruine preſque certaine. Au reſte, c'eſt moins, d'après Grotius & Puffendorff contre Cujas, que d'après le torrent des Théologiens, que le Père Gerdil nous donne une déciſion ſi ſage.

3°. Dans les différends qui n'intéreſſent que la perſonne du Souverain, & qui ſont étrangers à ſon Etat, la quérelle étant particulière ne doit pas ſe vuider par une guerre publique : ainſi cette hypothèſe n'entre point dans la queſtion préſente. Cependant il eſt bon d'obſerver avec le Père Gerdil, qu'il n'eſt pas aiſé de ſéparer les intérêts perſonnels du Souverain d'avec les intérêts réels de ſon Etat. Tandis que le pouvoir de l'Etat réſide en ſa perſonne, *tout ce qui intéreſſe ſa perſonne, doit intéreſſer l'Etat.*

On place incidemment en cet endroit quelques déciſions peut-être trop peu utiles ſur un Royaume qui ſeroit ſuppoſé purement patrimonial.

ſial. S'il s'agiſſoit, *dit-on*, d'un Royaume de cette eſpèce, le Prince pourroit en diſpoſer à ſon gré, & l'aliéner ſans faire tort à cet Etat; puiſque ſa conſtitution le ſoumet aux mêmes diſpoſitions qu'un bien patrimonial. Mais ſi le litige qui s'éleve dans cet Etat, regarde l'ordre & la validité de la ſucceſſion, le Prince qui en eſt l'héritier légitime, eſt obligé d'employer toutes les forces de l'Etat à maintenir ſon droit. Il ne ſauroit donc, contre le vœu des Actes & des Loix qui réglent la ſucceſſion, abandonner ce droit au ſort aveugle d'un combat ſingulier. Si le droit & la poſſeſſion étoient véritablement douteux, la voye légitime de terminer les doutes ne ſeroit jamais un combat ſingulier, mais une tranſaction. S'il ſe préſentoit un cas imprévû ſur lequel on n'eut rien d'arrêté qui pût ſervir de régle aux concurrens, alors il ſeroit permis de recourir au ſort pour régler leur partage.

Enfin le combat ſingulier ne ſauroit rien terminer ſur un Royaume patrimonial; parce qu'il ne peut donner aucun droit à un concurrent qu'on ſuppoſe n'en point avoir. Un droit qu'on acquiert, n'eſt légitime qu'autant qu'il eſt fondé ſur un acte juſte & honnête. Or un combat ſingulier ne ſeroit qu'un crime, un pacte contraire à la juſtice & à l'honnêteté, & par conſéquent incapable de fonder une diſpoſition valable. Il faudroit donc alors remettre ſon droit par une ceſſion volontaire, le ſeul moyen d'en rendre le tranſport légitime.

4°. Le peuple pourroit-il conſentir à un combat où le Chef de l'Etat ne pourroit s'engager de ſa propre autorité? La réponſe du Père Gerdil eſt raiſonnée. « Dans les Etats où la ſouveraine Puiſſance réſide en un ſeul, la queſtion « paroit «

» paroît hors de propos. Dans cette conſtitu-
» tion de Gouvernement, le conſentement de
» l'Etat n'eſt autre que le conſentement du Sou-
» verain. Le peuple ne forme un Etat qu'autant
» qu'il forme une ſociété revêtuë de l'autorité
» ſouveraine; ainſi le conſentement de celui où
» réſide l'autorité ſouveraine, eſt cenſé le con-
» ſentement de l'Etat. Pour les autres Etats,
» diſtinguons les effets que peut avoir le con-
» ſentement du peuple, & nous verrons qu'il
» ne s'étend point juſqu'à rendre légitime le
» combat ſingulier. Prétend-on que l'Etat peut
» autoriſer le Prince à ſe dépouiller de certains
» droits dont il ne pourroit ſe dépouiller autre-
» ment? Mais alors il ne s'enſuivra autre choſe,
» ſi-non, que moyennant le conſentement de
» l'Etat, le Chef peut éviter la guerre en cédant
» des droits & des prétentions, auxquelles il
» n'auroit pû renoncer de ſon propre mouve-
» ment. Or, comme dans cette hypothèſe, il
» ne doit plus faire la guerre, mais céder les
» droits dont l'Etat l'autoriſe à ſe dépouiller, il
» n'eſt plus dans le cas de choiſir le combat
» pour éviter la guerre. Dira-t-on que l'Etat
» qu'on ſuppoſe maître de quelque droit, peut
» en remettre le ſoûtien ou l'abandonnement
» au ſort d'un combat ſingulier? Mais je répète
» qu'on eſt bien maître de ſoûtenir ou d'aban-
» donner ſes droits, mais qu'en voulant les
» maintenir de quelque façon que ce ſoit, on
» n'eſt jamais le maître de le faire d'une manière
» contraire à la droite raiſon. Or, comme le
» combat ſingulier n'eſt pas un moyen conve-
» nable pour ſoûtenir une cauſe qu'on a droit
» de défendre, l'Etat pécheroit contre la droite
» raiſon en conſentant à ce parti. »

L'Auteur

L'Auteur paſſe à un autre objet, mais qui regarde toujours les combats ſinguliers dans leur rapport avec la cauſe publique. « Il reſte à « voir, *dit le Père Gerdil*, ſi l'état de guerre « autoriſe les Chefs à permettre les combats « arrêtés, ſur-tout entre champions ennemis. « La maxime générale, *d'où l'Auteur tire la ſolution de ce doute*, eſt que le Chef peut expoſer « la vie de ſes Soldats en toutes les occaſions « où il s'agit de l'avantage de la cauſe publique « dont il eſt chargé, & qu'il ne le peut qu'en ce « cas. » Cette maxime proſcrit d'abord tous les appels, tous les défis, puiſqu'il n'en peut réſulter qu'un ſpectacle d'oſtentation, où l'Etat perdroit un ſang très-précieux, ſans en retirer aucun ſervice; car ces combats ne peuvent décider de rien : & de l'aveu des Militaires éclairés, un Général qui feroit préſenter des duels à l'ennemi, ne donneroit pas une grande *idée de ſa capacité*. Cette raiſon inconteſtable milite également contre l'acceptation du défi, ſi ce n'eſt dans un cas très-rare & aujourd'hui très-chimérique : c'eſt, par exemple, lorſqu'on fait la guerre contre une Nation dont les mœurs, les uſages & la diſcipline ont quelque choſe de nouveau & d'effrayant; alors il peut arriver que l'imagination des Soldats ſe forge des fantômes plus redoutables que la force de l'ennemi qui les défie. Pour diſſiper ces fantômes, des Docteurs croyent qu'il pourroit être permis à quelque Brave d'accepter le défi : le ſpectacle du combat deſabuſeroit les Soldats, & détruiroit à leurs yeux cette ſupériorité qu'ils prêtoient à l'ennemi, & qui faiſoit leur épouvantail. Cette déciſion n'eſt pas encore bien ſûre, & après tout un habile Général trouve ordinairement d'autres

moyens

moyens de raſſurer ſes troupes, & ne répond à ces bravades que par le mépris. Ces combats ſont toujours une licence contraire à la bonne diſcipline, qui, *ſelon le Père Gerdil*, « eſt une » méthode raiſonnée de réünir les forces & de » les faire conſpirer à un même point. . . . . » L'avantage que la raiſon en général donne à » l'homme ſur le reſte des animaux; la ſupério- » rité de la diſcipline peut ſeule le donner à » une Nation ſur une autre Nation. Tous les » combats, qui ne ſont que des hors-d'œuvres, » qui partagent l'activité des particuliers, & la » détournent du centre commun où elle doit » tendre ſous la direction du Chef, ne peuvent » que ralentir l'exactitude de la diſcipline, & » affoiblir la puiſſance qui réſulte d'un ſyſtême » ſagement concerté. Ces combats ſont donc » non-ſeulement inutiles, mais nuiſibles au » bien public : on doit donc les regarder gé- » néralement comme illicites. »

L'autorité publique, en de certains ſiècles, a ſouvent autoriſé des combats ſinguliers pour des cauſes particulières : il y avoit des régles & des formalités qu'on étoit obligé d'obſerver dans ces duels *judiciaires*. Ces réglemens ont été ſujets à bien des variations. On y trouve la ſource *où quelques articles du point d'honneur ont pris naiſſance*. C'étoit-là le Code des Docteurs Duelliſtes. Le Père Gerdil nous donne l'Hiſtoire de tous ces abus; & il la termine par un Chapitre important, où il prouve que ces abus & ces préjugés, malgré leur force, leur étenduë, leur crédit, ont toujours été réprouvés dans l'Egliſe, & qu'elle n'en a jamais diſſimulé l'erreur & le deſordre. Après avoir recueilli de ſiècle en ſiècle l'enſeignement perpétuel de l'Egliſe au ſujet des

combats

combats *judiciaires & des épreuves ſuperſticieuſes*, après avoir cité les monumens de la Tradition, le Père Gerdil reprend ainſi : « Cette « chaîne lumineuſe de témoins qui ſe ſuccédent « ſans interruption, & que la dépravation des « ſiècles n'a pû rompre, dépoſe autentiquement « en faveur de la perpétuité de l'enſeignement « de la Religion dans un point ſi eſſentiel à la « Morale, & fait voir qu'au milieu d'une ſéduc- « tion, pour ainſi dire générale, la pureté de « ſes maximes s'eſt toujours conſervée ſans alté- « ration. Des témoignages ſi déciſifs font aſſez « connoître en même-tems quel jugement on « doit porter des combats ſinguliers, qu'un zèle « aveugle a quelquefois occaſionnés pour ven- « ger l'honneur de Dieu, & pour défendre la « vérité de la Religion, &c. »

TROISIE'ME PARTIE. *Des Duels pour cauſe particulière & d'autorité privée.* C'eſt ici la partie la plus intéreſſante de ce Traité. Le duel, tel qu'il ſe pratique encore aujourd'hui, y paroît revêtu de toutes les armes qui font ſa défenſe. On l'en dépouille, on les briſe, & on l'écraſe ſous le poids de toutes les Loix divines & humaines.

Recourir à l'autorité légitime du Gouvernement pour ſe faire rendre juſtice, c'eſt une foibleſſe, *diſent les Duelliſtes.* Il y a plus de grandeur à ſe la faire par ſoi-même. Mais auſſi, *répond le Père Gerdil*, « n'eſt-ce pas affecter, « au mépris des Loix, la funeſte indépendance « dont les Germains ne joüirent qu'au défaut « des Loix, » & ramener cette *liberté ſauvage, qui, chez ces peuples, fut le premier principe des duels ?* Courir au danger, dès qu'on en a l'occaſion, ſans en examiner la nature & la qualité,

c'eſt

c'eſt ôter au courage la réflexion qui en fait la ſageſſe, & les motifs qui en font la nobleſſe; c'eſt par conſéquent le confondre avec une brutalité impétueuſe & téméraire; c'eſt reſſuſciter ce point d'honneur mal entendu, qui introduiſit la fureur des Duels parmi les Barbares; qui, dans la paix, prodigue le plus beau ſang de l'Etat pour des démêlés particuliers; & qui, dans la guerre, ruine la diſcipline militaire.

On a, *dit-on*, été outragé, noirci, diffamé. Un défi, *demande le Père Gerdil*, lave-t-il l'outrage, en efface-t-il la honte, prouve-t-il l'injuſtice de l'aggreſſeur? Se battre, pour réfuter la calomnie & pour rétablir ſa réputation, n'eſt-ce pas une folie auſſi extravagante que la ſuperſtition des combats judiciaires? Par un duel pour un démenti, on ne prouve pas qu'on n'eſt point menteur, on prouve ſeulement qu'on ſait & qu'on veut ſe battre. Attacher l'honneur de la bravoure au courroux & aux éclats qu'allume un affront, c'eſt flétrir la généroſité qui le mépriſe ou le pardonne, c'eſt *changer le vice en vertu, & la vertu en vice.*

On convient que le Chriſtianiſme & même la Philoſophie réprouvent juſtement le duel; mais le préjugé populaire, les mœurs, les uſages ont attaché un opprobre au refus du duel. C'eſt donc, *reprend le Père Gerdil*, la peur de ces fantômes, & non pas la bravoure qui arme les Duelliſtes; c'eſt donc à de vaines idoles, aux idées de la multitude, qu'on ſacrifie ſa raiſon & ſon devoir.

On interprètera mal le refus du duel. Cela n'eſt point à craindre aux Militaires, qui ont fait leurs preuves devant l'ennemi: cela ne devroit pas l'être davantage à ceux qui, pour faire auſſi

auſſi leurs preuves, n'attendent qu'une ſi bonne occaſion, & qui en l'attendant ſont aſſez généreux pour ſe réſerver aux beſoins de l'Etat, pour affronter un préjugé *homicide*, & pour ne pas s'immoler à une extravagance reconnuë.

En un mot, tout duel eſt un acte de vengeance, où l'on en veut à la vie de ſon ennemi, où l'on aſpire à la gloire d'être homicide, où l'on renonce à ſon ſalut éternel, où l'on exige de ſon ennemi le même ſacrifice. Dans tout duel, on viole donc toutes les Loix de la Religion, de la charité & de l'humanité.

La menace de tuer à l'improviſte celui qui refuſe le duel, ne l'autoriſe pas à l'accepter : il n'a pas droit d'oppoſer la force à la violence qui le menace, mais ſeulement à la violence qui l'attaque. Mais s'il n'accepte pas le duel il perd ſa fortune, ſon état, ſon honneur. Les biens de ce monde, *réplique le Père Gerdil*, ne valent pas ce qu'on perd en acceptant un duel. Ce n'eſt jamais qu'un faux honneur qu'on ſauve par le duel ; puiſqu'aux yeux de Dieu & des gens ſages, tout duel eſt une action coupable. Or un faux honneur mérite-t-il qu'on lui ſacrifie ſa vie & celle de ſon prochain ?

Un ſoufflet, un coup de canne fait à l'honneur une playe que l'autorité publique ne ſauroit fermer : donc il faut ſe battre. C'eſt ici que l'Evangile réclame ſes droits, ordonne le pardon des injures, commande l'horreur des maximes mondaines, recommande la ſageſſe chrétienne, qui aime mieux la gloire qui vient de Dieu, que celle qui vient des hommes ; qui préfére l'ignominie au crime, les bénédictions du Ciel aux malédictions de la terre, & la Loi de Dieu aux préjugés du monde. A ces grands

motifs

motifs de Religion le Père Gerdil ajoute cette réflexion ſi judicieuſe : *Eſt-ce que l'affront ne fait pas plus de tort à celui qui le fait, qu'à celui qui le reçoit ?*

Il attaque enſuite le duel dans ſon fort, dans l'eſtime qu'il s'attire : *Un homme s'eſt battu en duel ; c'eſt un brave.* Ici l'Auteur remonte à l'idée qu'on doit avoir de la grandeur d'ame. C'eſt, *dit-il*, une nobleſſe de ſentiment *qui préfére le vrai à tout intérêt.* Pour le ſervice du Roi, pour le ſalut de la patrie, un grand homme prodigue ſa vie & s'en fait un devoir : c'eſt-là que ſa raiſon & ſa force ſe déployent, & le rendent ferme contre les obſtacles, intrépide dans les dangers, infatigable dans l'action. Une fureur brutale que la paſſion inſpire, une témérité qui brave des hazards inutiles, une oſtentation qui ne montre du courage que pour en cacher le défaut, ne conſtituent point la vraye valeur, mais ſeulement une ardeur paſſagère qui eſt toujours prête à ſe démentir. En un mot, ce n'eſt jamais un ſentiment de vertu qui conduit au champ du duel : ce ne ſauroit donc être un champ d'honneur & de gloire : c'eſt donc un fantôme d'honneur que la vanité y cherche, ou une vengeance ſanguinaire que la haine ou le dépit y pourſuit. Où eſt donc cette grandeur & cette élévation d'ame qui caractériſe le vrai courage ?

Le duel, *continuë le Père Gerdil*, eſt donc un crime, une tranſgreſſion des Loix les plus ſacrées : c'eſt un attentat comparable au ſuicide, puiſqu'il part du même fond de foibleſſe. Auſſi eſt-ce un champ où les Heros n'ont guères cuëilli de lauriers ; ce n'eſt point là l'école où ſe ſont formés les grands Capitaines. Le peuple même ſait diſtinguer

diſtinguer la valeur du Guerrier de celle du Duelliſte. En voyant le Prince de Condé & le Duc de Guiſe, fameux par ſes duels, on diſoit : *Voilà les Héros de l'Hiſtoire & de la Fable.* La plus vile canaille, *diſoit Bacon*, prend l'eſprit du duel, ſans prendre des ſentimens militaires. L'Antiquité n'a jamais regardé les Gladiateurs comme de bons Soldats. Dans une bataille, ce n'eſt pas la valeur & la force de chaque Soldat, c'eſt celle de tout le corps qui décide de la victoire. C'eſt l'union, le concert des efforts, & la confiance commune qui en réſulte ; en un mot, c'eſt l'enſemble de toutes les forces bien dirigées & bien ménagées qui rend une Armée ſupérieure & invincible. Or cette intelligence, cette correſpondance, cette unité de tant de bras n'eſt jamais le fruit que d'une bonne diſcipline dont le duel eſt l'ennemi : de-là vient que les plus grands Généraux ont toujours été les plus attentifs à le proſcrire de leurs Armées.

Le vrai courage ne ſauroit donc ſe plaindre de la Religion, ni regretter les duels qu'elle interdit. Les Philoſophes incrédules, dont le ſyſtême ne laiſſe ni appui ni élément d'aucune vertu, ont ſenti le tort qu'ils ſe feroient en tariſſant ainſi les ſources du vrai courage, de ce courage ferme & réfléchi qui, en ſacrifiant à ſon devoir ſa vie, en eſpère une meilleure. Pour ſuppléer à ce défaut, ces Philoſophes ont ſubſtitué les paſſions à la Religion. Hé, quelles paſſions ? Celles qui portent aux grandes entrepriſes, qui ſe voüent au bien de la ſociété par l'appas de l'eſtime & de la conſidération. Voilà ce qu'on a cru propre à former un enthouſiaſme patriotique, qui n'eſt au fond qu'une chaleur paſſagère & fougueuſe. Cet enthouſiaſme n'a

donc point l'eſſence du vrai courage, il ne comprend donc point cette fermeté réfléchie, dont la mâle & ſage vigueur, au ſein des plus grands hazards, eſt toujours ſoûtenuë par la perſuaſion, que perdre la vie n'eſt pas tout perdre. Un Philoſophe qui n'a point cette perſuaſion ne ſauroit être brave qu'autant qu'il s'étourdit ſur ſes vrais intérêts; car, dans ſon ſyſtême, c'eſt vis-à-vis de rien qu'il riſque ſa vie : il faut bien être inſenſible au plaiſir d'exiſter pour en faire, *ſans regret*, un ſacrifice ſi gratuit. S'il y a des braves de cette eſpèce, ce ſont des hommes *d'une trempe indéfiniſſable* : leur ſingularité même démontre que la bravoure & l'irréligion ſont deux choſes qui ne s'allient pas enſemble dans la multitude : par conſéquent l'incrédulité ne ſauroit ſe répandre dans un Etat, ſans y affoiblir la valeur. *Ceux qui craignent le plus les Dieux*, dit Xénophon, *ſont ceux qui craignent le moins les hommes.* Selon Cicéron, les Armées Romaines ne l'emporterent ſur celles de tout l'Univers que par la perſuaſion où avoient toujours été les Romains qu'il y a des Dieux qui conduiſent & gouvernent le monde. Quelle ſera donc la force de la vraye Religion pour ſoûtenir le courage, ſi les fauſſes ſont ſi puiſſantes ? On ne ſauroit donc trop craindre ce qui peut diminuer l'eſprit de la Religion, ni par conſéquent le duel dont *l'abus monſtrueux établit une ſi grande contrariété entre la Loi de l'honneur & la Loi de l'Evangile.*

Rien de ſi oppoſé au bien de la ſociété & aux liens qui en font la ſureté, que le duel où la raiſon, la loi & l'autorité publique ſont toujours immolées à la paſſion, à l'impétuoſité & à la violence privées. Le duel eſt d'autant plus contraire

contraire à tous les fondemens de la ſociété, que le préjugé qui le favoriſe, en annoblit le deſordre, & le tire de la claſſe honteuſe où tous les autres crimes ſont relégués. Il eſt ſi honoré, qu'en l'évitant, comme en commettant tous les autres crimes, on tombe dans l'ignominie. De-là vient qu'il n'y a ni Loi ni Police dont il ne ſe faſſe un devoir & un mérite de ſecouer le joug. C'eſt donc un acte d'indépendance contre l'autorité publique, une révolte manifeſte, qui arment un Duelliſte. Ordre public, Magiſtrat, Légiſlation, & par conſéquent tous les nerfs du Gouvernement ne ſauroient enchaîner ce monſtre. Dans le ſein de la paix, il *déchire la Patrie*, & verſe le ſang de ſes Citoyens. Ainſi la conſtitution civile eſt renverſée; nulle ſécurité ſous la protection des Loix; l'hommage qu'on leur rend devient infâme, quand le duel y perd ſes droits. C'eſt l'état de guerre ſubſtitué à l'état de ſociété. Dans l'eſpace de trente ans, le nombre d'hommes qu'il a égorgés, auroit ſuffi pour compoſer une bonne Armée, &c.

Le Père Gerdil pourſuit encore le duel dans l'état de nature, dans celui d'une ſociété mal régie ou d'anarchie : nulle de ces hypothèſes ne ſauroit légitimer le duel. En un mot, il n'y a aucun bien en ce monde qui puiſſe autoriſer à commettre aucun péché, même léger : or le duel eſt un crime des plus graves; donc il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucun moyen d'en excuſer la malice.

Cependant, en faveur des braves qui craignent Dieu, on a imaginé des tours aſſez ſpécieux pour concilier la Loi divine avec l'honneur mondain : on leur a enſeigné des moyens pour ne ſe battre jamais que ſous la forme d'une rencon-

tre, ou d'une attaque imprévûë ; enſorte que, dans toutes les affaires qui peuvent leur arriver, il n'y ait aucun des traits qui caractériſent le duel. Il n'y aura donc plus que les ſots qui pécheront contre la Loi, & qui ne pourront ſe battre en bonne forme ſans ſe battre en duel. Le Père Gerdil découvre l'illuſion de tous ces artifices. On ne trompe point Dieu, dit-il, *Deus non irridetur* : ſon œil perce tous les voiles qui déguiſent le crime aux yeux des hommes : on n'élude point ſa Loi par des tours d'eſprit.

Sous le Pontificat de Benoit XIV. on a encore eſſayé d'excuſer les combats ſinguliers en de certaines circonſtances : ces nouveaux relâchemens n'ont pas plus échappé que les anciens aux anathèmes du ſaint Siège. Le Père Gerdil nous rappelle ces cenſures : ici, comme dans tout ſon Traité, ſon ſavoir, ſa pénétration & ſon zèle éclatent ſans aigreur & ſans fiel. Partout la vérité & la charité conduiſent ſa plume. Il n'en eſt que plus fidèle à ſaiſir l'eſprit de la Loi : il ſoumet aux peines qu'elle prononce, toute convention, tout défi, tout acte, tout propos, toute coopération, en un mot, tout ce qui, ſelon l'uſage, concourt à une invitation au combat. Quand on ne détermine le tems & le lieu que d'une façon vague, il ne croit pas que le combat en ſoit moins un duel véritable : en ce point il enchérit ſur les plus récents & les plus ſévères Docteurs qui ont traité la queſtion à l'occaſion des dernières cenſures. Son ſentiment ne nous paroit point outré ; puiſque, malgré ces indéterminations, l'affaire ſe termine tout auſſi naturellement par un combat en régle, que ſi le tems & le lieu avoient été formellement aſſignés.

Les

Les duels cauſent ſouvent de grands dommages qu'on ne ſonge guères à reparer : le Père Gerdil en établit l'obligation à la fin de ſon Traité. Quand l'appellant force ſon ennemi à ſe battre, il eſt tenu de réparer tout le préjudice qui en réſulte contre l'appellé, contre ſa femme, ſes enfans, ſes créanciers &c. ſans que l'appellé ſoit tenu aux mêmes obligations envers l'appellant. Quand l'un ne fait qu'appeller l'autre ſans le forcer, l'un eſt toujours comptable du tort qu'en ſouffre, non pas l'autre, mais ſa femme, ſes enfans, ſes créanciers &c. L'appel & l'acceptation étant également illicites de part & d'autre, ce ſont des actes qui ne donnent aucun droit à l'un ſur l'autre ; tous deux conſentent à en éprouver les funeſtes effets, ſans ſe réſerver le droit de plainte : aucun n'a droit d'abandonner aux hazards d'un duel ni ſa vie, ni les intérêts de ceux dont l'état, la ſubſtance ou la fortune dépendent de ſa vie. Les Duelliſtes ſont donc reſponſables de tous les maux qu'ils cauſent à une famille & à des créanciers par le meurtre d'un père ou d'un débiteur. En un mot, dans un duel libre, tout meurtrier ſuccède aux obligations dont le mort eſt chargé envers un tiers. Ces mêmes obligations s'étendent ſolidairement à tous les complices ou coopérateurs du duel, ſelon l'ordre fixé par les loix de la reſtitution.

Après avoir montré dans le crime du duel une énormité contre laquelle toutes les Loix de la Nature & de la Religion élevent un cri unanime, après avoir anéanti tous les prétextes dont on s'eſt ſervi pour l'excuſer en de certaines circonſtances, enfin le Père Gerdil propoſe, avec la modeſtie qui convient à un ſage Ecrivain, des remèdes pour guérir les reſtes de cette ancienne

épidémie : diſgrace ſans retour, perte de tout grade, obſtacle invincible à toute eſpèce d'avancement & de fortune, &c. C'eſt au Gouvernement à juger de la bonté de ces idées. En attendant ſon jugement, nous ne pouvons qu'applaudir au zèle, aux lumières & à la ſageſſe du docte & vertueux Barnabite.

Le même qui déja nous a donné des verſions de quelques Pſeaumes, nous en envoye encore d'autres, entre leſquels nous plaçons celle du Cantique de Judith *Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis, &c.*

1

QUE le bruit des tambours, des cymbales, des cors,
Annoncent du Très-Haut la bonté magnifique;
Iſraël à ton Dieu chante un nouveau Cantique,
Pour bénir ſon ſaint Nom & ſervir tes tranſports,
De tous ſes inſtrumens qu'aujourd'hui la Muſique
Te prête les accords.

2

Le Seigneur eſt ſon Nom; le Démon de la guerre
Fait contre lui de vains efforts,
Il réduit les Dieux de la terre
A peupler l'empire des morts.

3

Au milieu de ſon peuple il a dreſſé ſa tente;
Contre ces Dieux mortels ſa main toute puiſſante
A combattu pour nous:

Ceux

Ceux dont notre frontière étoit toute couverte,
Qui de ſes ſerviteurs avoient juré la perte,
Ont péri ſous ſes coups.

4

Vers les rochers du Nord deſcendu des montagnes,
L'Aſſyrien cruel déſoloit nos campagnes,
Son innombrable Armée inondant nos ſillons
Avoit tari les eaux qui baignent nos vallons.

5

Déjà la flamme & le carnage
Etoient prêts d'aſſouvir ſa rage;
De nos filles déjà les fers étoient forgés,
Vieillards, jeunes gens égorgés,
Alloient du fier vainqueur contenter la furie. . .
C'étoit fait de notre Patrie. . . .
Vaſtes & vains projets ! au Très-Haut qui s'en rit,
Pour terraſſer le monſtre une femme ſuffit.

6

De nos jeunes guerriers ſa mort n'eſt point l'ouvrage
Ni d'un fameux geant dans les combats nourri;
C'eſt celui des attraits, de la foi, du courage,
De la fille de Mérari.

7

Judith en pompeuſe parure
Change ſes funèbres habits,
Range avec art ſur ſa friſure
L'or, les diamans, les rubis;

Elle

Elle colore ſon viſage,
Le parfume, & reprend l'uſage
Du luſtre qu'elle avoit quitté;
Le barbare qui nous aſſiège,
Dès qu'il la voit ſe prend au piège
Que lui tend ſa chaſte beauté.

8

La main qu'il avoit adorée
Le frappe, & ſous le coup fatal,
Du tronc ſa tête ſéparée
Du ſalut d'Iſraël devient l'heureux ſignal.

9

Notre Dieu que Judith implore
Pour tous ceux que la ſoif dévore,
Fait voir qu'il combat pour les ſiens.
Quel trouble! quels cris lamentables!
Quels hurlemens épouvantables!
Dans le Camp des Aſſyriens!

10

Les horreurs de la mort s'emparent de leurs ames,
Ceux qui comme un torrent alloient fondre ſur nous
Par les fils de nos jeunes femmes
Sont morts percés de mille coups.

11

Rendons gloire au Très-Haut, & qu'une Hymne nouvelle
Nous acquitte envers lui d'un ſi juſte devoir. . .
Que le Seigneur eſt grand! quelle grandeur mortelle
Peut réſiſter à ſon pouvoir?

12

Que la Terre & les Cieux, que toute créature
Rende hommage à ſon Créateur
Il dit, & tout fut fait; tout eſt dans la Nature
Soumis aux loix de ſon Auteur.

13

Des monts avec les eaux que leurs voûtent recellent
A ſon aſpect les fondemens chancellent;
Comme la neige fond au raïons du Soleil
Les rochers les plus durs fondent en ſa préſence
Et du crime orgueïlleux le pompeux appareil
Ne peut plus ſoûtenir l'éclat de l'innocence

14

Combien ſont grands, ô Seigneur des Seigneurs,
Aux yeux de ta Majeſté ſainte,
Ceux dont ta ſage crainte
A pénétré les cœurs.

15

Redoutez ſon courroux, fiers enfans de la terre,
Vous qui la rempliſſez de carnage & d'horreurs
Tremblez, ô foudres de la guerre:
A dit le Maître du tonnerre,
Si votre répentir
Ne prévient ma juſtice
Un ver rongeur qui ne pourra mourir
Un feu vengeur qui ne pourra périr,
Feront votre éternel ſupplice.

Pain

Pain eſt le mot principal du Logogryphe du mois paſſé.

ENIGME.

Sans moi, mon cher Lecteur, tu n'aurois jamais onde,
Ni bord, ni fondement, & qui plus eſt ni monde:
Dieu même ne peut être & jamais ne ſera
Qu'il ne faſſe par moi le premier de ſes pas.
Ma famille nombreuſe étoit riche, opulente
Lorſque la fière Rome étoit indépendante,
Mon partage & mon ſort ſans peine & ſans labeur,
La rente me donnoit de dix mille en valeur
Je ſuis très-néceſſaire & dans la Picardie,
Dauphiné, Dannemarc & dans la Normandie.
Pour les Germains, les Francs, les Lorrains, les Gaſcons,
Ils me rejettent tous, & auſſi les Bretons.
Si quelqu'un fait un don j'y parois la première,
Enfin je tiens mon rang juſques dans ton derrière,
Veux-tu me deviner, aiſément tu le peux
Car je ſuis quatre fois dans deux douzaines d'œufs.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

SI voye de la négociation qui prépare au Congrès, par les deux Envoyés qui ſont à *Londres* & à *Paris*, ſe trouve inefficace, on veut faire les derniers efforts pour terminer la guerre par les armes ſur terre & ſur mer. Après bien

des

des irréſolutions ſur la nouvelle Flotte d'expédition, elle a l'ordre aujourd'hui de ſe tenir prête à mettre à la voile au premier avis. L'Amirauté a de plus ordonné dans tous les Ports du Royaume d'y faire préparer tous les Vaiſſeaux de guerre, & d'enlever tous les hommes propres à ſervir dans la Marine. Ajoutons à ces ordres, que ſoixante Vaiſſeaux de tranſport, nouvellement engagés au ſervice du Gouvernement, & partis de la *Tamiſe*, vont ſe joindre à quarante autres qui ſont à *Portſmouth*, afin de paſſer enſemble à la *Nouvelle-Yorck*, ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre de 64 canons, qui a des troupes à bord avec de l'artillerie & des munitions. La deſtination déja publiée de ces Navires, après leur arrivée à la *Nouvelle-Yorck*, eſt d'y prendre les troupes reglées & les Milices du pays, à l'aide deſquels on doit faire la conquête de la *Loüiſiane* & de la *Martinique*. Telle eſt la réſolution de la Cour auſſi divulguée. On chaſſera donc les François de toute l'*Amérique*, à l'exception cependant de *Saint Domingue*, parce que, dit-on, les François occupent cette Iſle en commun avec les Eſpagnols. Il faut bien en venir là, puiſque ni la perte de *Belleiſle*, ni celle de *Pondichery*, & encore une autre nouvelle qui eſt l'Iſle *Dominique*, non-plus que l'échec qu'ils ont eu à *Filingshauſen*, ne les font pas encore pancher vers l'acceptation des propoſitions pacifiques qu'on leur a marquées : leur Miniſtère, par la voye de Mr. de Buſſy, ne veut rien rabattre de ſes premieres prétentions.

Mais, diſent ceux de nos Politiques, qui ne paroiſſent pas être les moins cenſés, *ne ſeroit-ce pas à tort, ſi l'on enviſageoit ces événemens chacun en particulier. Ces pertes pour la France*, &,

&, ſi on le veut, ces victoires pour la Couronne Britannique, détermineront-elles l'état réel des forces des deux Ligues qui nous ſont oppoſées? La France n'a pas moins de cent quarante mille hommes propres à faire des conquêtes en Allemagne. L'Impératrice-Reine en a autant du côté de la Sileſie & de la Saxe? Les pays héréditaires de notre bon Allié le Roi de Pruſſe, tout grand, tout guerrier qu'il eſt, & malgré tous ſes efforts, n'en ſont-ils pas moins menacés d'une invaſion prochaine par les Ruſſes & les Suedois? C'eſt donc pour affoiblir la France par quelque nouvelle diverſion, ou pour compenſer ſes avantages par d'autres, qu'on veut faire un nouvel eſſai, qu'on veut employer contre ſes Côtes toutes les forces de nôtre Marine, dût-on accumuler les dettes de la Couronne & de la Nation à n'en ſortir d'un demi ſiècle, parce qu'on ne veut pas entendre plus long-tems aux inléciſions de la France ſur les préliminaires de paix. Voilà nos raiſons.

Dominique. Pour la conquête récente de l'Iſle *Dominique*, il faut en faire le récit. Deux Exprès arrivés le 20. Juillet à *Londres*, l'ont apporté par des Lettres du Lord Rollo & du Chef d'Eſcadre Douglas, portant, que ces deux Commandans étant partis le 4. Juin de la *Guadaloupe*, arriverent le 6. à la *Dominique* avec quatre Vaiſſeaux de ligne & quelques troupes reglées : Qu'on fit d'abord ſommer les habitans de ſe ſoumettre au Roi de la Grande-Bretagne; mais qu'ils ſe déterminerent à la défenſe avec les troupes Françoiſes, en ſe portant dans des retranchemens à *Roſeau* & au-deſſus de cette Place : Que les troupes Angloiſes ayant débarqué, une partie alla occuper la Ville, pendant que deux Compagnies de Grenadiers attaquerent un retranchement & une batterie

des

des ennemis avec tant de vigueur, qu'ils furent bientôt obligés de les abandonner : Qu'enſuite le Lord Rollo fit attaquer les autres retranchemens & batteries, de manière qu'on les délogea de tous leurs poſtes & même du Quartier-Général : Qu'on fit priſonniers Mr. de Longpré Commandant, Mr. de la Touche Commandant en ſecond avec quelques autres Officiers, & qu'on s'empara de quantité de poudre : Que le lendemain le Lord Rollo établit ſon Quartier-Général à *Roſeau*, & qu'après en avoir fait occuper les environs & pourvû à la ſureté de l'Iſle, près de 500 habitans, entre-autres les Officiers de la Milice poſſeſſeurs de plantages avoient prêté ſerment de fidélité au Roi. Cette conquête, dit-on, n'a couté aux Anglois que huit hommes tués & quelques bleſſés, & l'on compte que bientôt elle ſera ſuivie de la reddition des trois autres Iſles neutres Caraïbes, qui ſont celles de *Saint Vincent*, de *Sainte Lucie* & de *Tabago*.

Cette nouvelle a beaucoup réjoüi le peuple. Une autre reçûë le 22. & envoyée du 16. par le Prince Ferdinand de Brunſwich n'a pas peu ajouté à cette joye : c'étoit la nouvelle inopinée d'une Bataille gagnée ſur les François à *Filingshauſen*. On l'annonça auſſi-tôt par une décharge du canon de la Tour & du Parc : le Roi en fut complimenté, il y eut par tout *Londres* des réjoüiſſances publiques. Le *Te Deum* en a été chanté en actions de graces au Dieu des Armées. Mais le détail de cette action venu deux jours après n'a pas répondu à ce qu'on s'en étoit formé. C'étoit d'abord un avantage conſidérable remporté, à la vûë de ſept Drapeaux apportés de l'ennemi, puis une affaire indéciſe, quoique

que très-vive; c'eſt-à-dire, beaucoup de tués de part & d'autre, enſuite une retraite de chaque côté dans le Camp d'où l'on étoit ſorti pour s'entreprendre. Et cet avantage a été tel, que le Prince Ferdinand n'en a pas moins inſiſté ſur l'envoi d'un Corps de douze mille hommes de renfort. Comme ſes inſtances ont redoublé dans toutes les dépêches qu'il a depuis envoyées à la Cour, on a dû ſe réſoudre à le ſatisfaire ſur ce point. Pluſieurs Régimens ont eu ordre de ſe rendre en différens Ports du Royaume pour de-là paſſer à ſon Armée; leur départ s'effectuë. Ce combat de *Filingshauſen* a été de deux actions. Voici comme les Alliés l'ont publiée; & que les nouvelles hebdomadaires de *Londres* l'ont recuëillie.

Le 14. Juillet, Mr. le Maréchal Prince de Soubiſe avoit ſa droite à *Soeſt* & ſa gauche aux hauteurs de *Runne*. Mr. le Prince Héréditaire s'étendoit juſqu'à *Buderich* où nous avions un détachement. Le Prince d'Anhalt campoit entre *Illingen* & *Hohen-Over*, Mylord Granby ſur les élévations de *Kirch-Denkeren*, & le Lieutenant-Général de Wutgenau près de ce Village. On avoit confié la garde des avenuës le long des petites rivières de la *Laaſte* & de la *Sultzbeck* à différens Piquets. Tout le gros de l'Armée occupoit les monticules de *Wambeln*.

Nous étions encore dans cette poſition le 15. à ſix heures du ſoir, lorſque le Prince Ferdinand, informé que Mr. de Soubiſe avoit levé ſon Camp, qu'il avoit délogé les premieres gardes de Mylord Granby, & qu'il le preſſoit de toutes ſes forces, ordonna à Mr. de Wutgenau de barrer le grand chemin de *Lippſtadt* à *Ham*, & d'y ſoûtenir la gauche du Lord; au Prince d'Anhalt d'en appuyer la droite par une de ſes propres ailes & par l'autre de ſe tenir à la *Laaſte* au-deſſus de *Kirch-Denckeren*. Mylord Granby devoit tenir ferme juſqu'à l'extrêmité. Ces ordres donnés, le Lieutenant-Général Conway rem-

plaça

plaça le Prince d'Anhalt entre *Illingen* & *Hohen-Over*, le Lieutenant-Général Boſe ſe poſta ſur les hauteurs de *Wambeln*, Mr. de Kielmanſegg du côté de *Buderich*, le Général de Wolf au-delà de la *Lippe* avec ſix Bataillons & ſix Eſcadrons pour y épauler Mr. de Wutgenau ; &, par les ſoins du Comte régnant de Schaumbourg-Lippe, la plus grande partie de l'artillerie fut diſtribuée ſur le front de notre gauche. Le Prince Ferdinand ſe rendit enſuite au Camp de Mylord Granby. Ce Général Anglois avoit réſiſté juſqu'à l'arrivée de Mr. de Wutgenau ; pris alors en front & en flanc, l'ennemi ſe jetta dans les bois & s'y enfonça à la faveur de la nuit.

Mylord Granby avoit eu à faire aux avant-gardes de Mrs. de Cloſen & de Belſunce ; c'eſt-à-dire aux avant-gardes des Armées de Mr. de Soubiſe & Mr. de Broglie ; le Maréchal-Duc s'eſt trouvé à cette action en perſonne.

Pendant la nuit du 15. au 16. Mr. de Wutgenau conſerva le terrein qu'il avoit gagné. Le Prince Ferdinand voyant que les plus grands coups ſe porteroient à notre gauche le lendemain, attira à lui la Brigade d'Infanterie du Lord Cavendish, & celle de Cavalerie du Général-Major Comte de Pembroke ; deux Bataillons aux ordres du Colonel Grevendorff furent envoyés au Village de *Kirch-Denkeren* pour le barricader, & le Lieutenant-Général Howard eut ordre de les ſoûtenir en cas de beſoin. Les ennemis mirent des poſtes vis-à-vis de nos Piquets, & on eſcarmoucha de part & d'autre juſqu'à l'aube du jour.

Enfin le 16. à trois heures du matin le combat recommença du côté de Mr. de Wutgenau : il y eut un feu terrible d'artillerie & de mouſqueterie pendant cinq heures, & ſans que les François gagnaſſent un ſeul pouce de terrein. A neuf heures, ſachant que ces ennemis vouloient établir du canon ſur une hauteur en face de Mylord Granby, (emplacement d'où ils nous auroient beaucoup incommodés) & s'étant apperçu d'irréſolution dans leurs deſſeins, le Prince Ferdinand marcha à eux avec les troupes qui étoient à ſa portée. Ce mouvement fut déciſif. Les François plierent & nous abandonnerent

nerent des milliers de morts & de bleſſés, dix-neuf pièces de canon, dont douze de gros calibre, & ſept Drapeaux. Un Bataillon de Grenadiers de Maxwell s'eſt emparé de tout le Régiment de Rougé (autrefois Beliſunce) de ſes Drapeaux & de ſes canons. Il y a trois mille priſonniers. Les vainqueurs ont ſuivi les vaincus juſqu'à *Hiltrup*. Tout étoit fini à onze heures.

Le Prince Héréditaire de Brunſwich a défendu juſqu'à ſept fois, ce même jour, le Village de *Schedingen*. Les attaques des François, commencées à ſept heures du matin par un feu redoutable, ne ſe ſont terminées qu'à midi, lorſqu'ils ont eu nouvelle de la défaite précédente des leurs. Ils ont alors repris le chemin de *Soeſt*.

Y compris tués, bleſſés & égarés, ces deux actions ne nous coutent que 1514 hommes tués & bleſſés, ſuivant l'état qu'en voici; ſavoir, *dans les Régimens Anglois*, 5 Officiers, 10 Bas-Officiers & 140 Soldats tués; 19 Officiers, 25 Bas-Officiers & 255 Soldats bleſſés; 3 Officiers, 3 Bas-Officiers & 150 Soldats priſonniers ou déſerteurs. *Dans les Régimens Hannovriens*, 2 Officiers, 4 Bas-Officiers & 75 Soldats tués; 23 Officiers, 26 Bas-Officiers & 306 Soldats bleſſés; 8 Soldats priſonniers ou déſerteurs. *Dans les Régimens Heſſois*, un Officier, 3 Bas-Officiers & 26 Soldats tués; 12 Officiers, 24 Bas-Officiers & 207 Soldats bleſſés; un Bas-Officier & 22 Soldats priſonniers ou déſerteurs. *Dans les Régimens Brunſwickois*, un Bas-Officier & 44 Soldats tués; 4 Officiers, 9 Bas-Officiers & 10 Soldats bleſſés, & 5 Soldats priſonniers ou déſerteurs. La perte des François, de leur propre aveu, eſt bien du double.

Nous avons ſçû le 17. que Mr. de Freytag avoit pris ou détruit, trois jours auparavant, près du pont de *Weſtoffeln*, entre *Caſſel* & *Warbourg*, huit cens chariots ennemis chargés de pain & d'autres vivres; qu'il y avoit ſaiſi ſix cens chevaux de traits, & qu'il s'y étoit auſſi rendu maître de 400 hommes. Le Général de Luckner eſt entré dans *Neuhauſs* le 17. malgré les Dragons du Régiment du Roi qu'il a fort maltraités, & auquel il a pris trois Capitaines & ſoixante Dragons.

Depuis

Depuis ces deux actions, qui n'ont fait qu'ôter du monde aux deux Armées, l'on n'apprend pas qu'elles ayent plus rien opéré de conſéquence juſques aſſez avant dans le mois d'Août. On le verra dans l'article d'Allemagne. Ainſi l'unique avantage, que l'on peut en avoir tiré, c'eſt que les François y ont plus ſouffert du feu des Alliés que ceux-ci du leur. Mais comptons dans un gain conſtant pour la Couronne Britannique la reddition de *Pondichery*. Cette Place d'importance dans les *Indes-Orientales* ſur la Côte de *Coromandel*, ce plus bel Etabliſſement qu'y avoient les François s'eſt enfin ſoumis au Roi le 15. Janvier de cette année par manque de ſubſiſtances, & après un ſiège & un blocus de longue haleine. La nouvelle de cette conquête vint à la Cour le jour même que celle de l'Iſle *Dominique*, ſavoir le 20. Juillet, apportée par deux Capitaines, l'un dépêché par l'Amiral Stevens, l'autre par le Colonel Coote. Le peuple de *Londres* n'a pas manqué d'en être informé ſur le champ par les décharges du canon, pour ſe livrer à la joye qui lui eſt propre, & le Roi en a été complimenté. La priſe de *Pondichery* n'a pas couté grand monde par le feu des aſſiégés, parce que le blocus a plus contribué à ſa reddition forcée par la faim, que la bombe & le boulet; mais les maladies en ont aſſez moiſſonné. De plus, il y a eu une violente tempête devant cette Place quinze jours avant qu'elle ne ſe rendit, & a cauſé une perte notable à la Flotte Angloiſe, qui en fermoit les avenuës par ſon blocus; le Vaiſſeau le Duc d'*Aquitaine* de 64 canons & le *Sunderland* de 60, y ont péri avec tout leur monde; le *Newcaſtle* auſſi de 60 canons, le *Querenborough* de

24, & le Brulot le *Protecteur* y ont été forcés à terre ; pluſieurs autres Navires ne s'en ſont échappés qu'avec perte de leurs mâts & de leurs agrets.

Pour donner une idée de la manière que *Pondichery* à dû paſſer au pouvoir des troupes Angloiſes, nous nous ſervirons d'une Lettre que Mr. Arthur de Lally, Ecuyer, Lieutenant-Général & commandant en chef les troupes Françoiſes de l'Inde, a envoyée du *Fort-Loüis*, où il étoit le 15. Janvier, au Colonel Eyre Coote, commandant celles de Sa Maj. Britannique. La voici.

LA priſe de *Chandernagore*, contraire à la foi des Traités & à la neutralité que toutes les Nations de l'Europe, & ſpécialement les deux nôtres, avoient embraſſée juſqu'alors dans cette partie de l'Inde ; (*priſe faite immédiatement après le ſervice eſſentiel que les François venoient de rendre aux Anglois, non-ſeulement en ne s'uniſſant point contre-eux au Nabab de Bengal, mais en les recueïllant encore dans leurs habitations pour qu'ils y euſſent le tems de ſe refaire : ainſi qu'il eſt prouvé par les lettres de remerciement que le Conſeil de Madras & Mr. Pigot lui-même ont écrites au Conſeil de Pondichery*) cette priſe, jointe au refus formel de remplir les conditions d'un Cartel, dont ſont convenus nos Maîtres reſpectifs, que Mr. Pigot avoit accepté de prime abord, & pour l'exécution duquel, & la ſolution amicale des difficultés qu'elle auroit pû faire naître des Commiſſaires, tant d'une part que de l'autre, avoient eu ordre de ſe rendre à *Sadraſt* ; tous ces griefs enfin & le reſpect que je dois à ma Cour m'ôtent le pouvoir de propoſer & de conclure aucune Capitulation avec Mr. Coote pour la reddition de la Ville de *Pondichery*.

Les troupes du Roi & celles de la Compagnie ſe rendront priſonnières de guerre elles-mêmes, par faute de ſubſiſtances, & aux conditions du Cartel. Je les réclame auſſi ces conditions pour tous les habitans

bitans de *Pondichery*, pour l'exercice de la Religion Catholique, pour les Couvens, les Hôpitaux, les Prêtres, les Chirurgiens, les Domeſtiques &c. me référant à la déciſion de nos deux Cours ſur une réparation proportionnée à la violation d'un auſſi ſolemnel Traité.

En conſéquence Mr. Coote peut ſe mettre en poſſeſſion de la porte de *Villenour* demain matin à huit heures, & après demain à pareil tems de celle de *Saint Louis*; &, comme il a la force en main, il donnera des ordres ultérieurs à ſa volonté.

Je demande uniquement par un principe de juſtice & d'humanité, que la mère & les ſœurs de Rezaſail ayent la liberté de ſe choiſir un azyle, ou que, priſonnières des Anglois, elles ne ſoient point remiſes à Mahomet-Alli-Caun, dont les mains ſont encore teintes du ſang de leur père ou mari : ſang verſé à la honte de ceux qui ont livré cet homme & non moins à celle du Général Anglois, dont le Camp n'auroit point dû être ſouillé par cette action barbare.

Etant lié par le Cartel dans cette déclaration que je fais à Mr. Coote, je conſens que Mrs. du Conſeil de Pondichery lui donnent eux-mêmes des repréſentations ſur ce qui concerne plus immédiatement leurs propres intérêts & ceux des habitans de la Colonie.

De ſon Camp devant *Pondichery* Mr. Coote a fait le même jour à Mr. de Lally la réponſe ſuivante.

L'Officier, auquel *Chandernagore* s'eſt rendu, ayant fait parvenir à Sa Majeſté Britannique toutes les particularités de la priſe de cette Place, le Colonel Coote ne doit en prendre aucune connoiſſance, ni l'admettre comme rélative à la reddition de *Pondichery*.

De plus, puiſque les difficultés touchant le Cartel entre Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne ne ſont pas encore terminées, il n'eſt pas au pouvoir du Colonel Coote de recevoir priſonnières de guerre, ſur le pied de ce même Cartel, les troupes

de Sa Maj. Très-Chrêtienne & celle de la Compagnie Françoiſe des Indes-Orientales : c'eſt pourquoi elles doivent ſe ſoumettre au traitement que les intérêts de Sa Maj. Britannique lui ſembleront exiger. Le Colonel Coote aura pour elles toute l'indulgence que l'humanité requiert. Demain, entre huit & neuf heures du matin, les Grenadiers de ſon Régiment prendront poſſeſſion de la Porte de Villenour ; & celle du Fort St. Loüis ſera auſſi livrée, le jour ſuivant, à la même heure. La mère & les ſœurs de Rezaſail ſeront eſcortées juſqu'à *Madras* où il ſera convenablement pourvû à leur ſureté, & elle ne ſeront jamais remiſes entre les mains du Nabad Mahomet-Ally-Caun.

Voici l'état de l'artillerie nombreuſe qu'on a trouvée dans *Pondichery*. Quatrevingts-trois canons de fonte, 484 de fer ; 13 Obuſiers de fonte, 2 de fer ; 82 mortiers de fonte, 7 de fer ; 384 affuts de mortiers, 7 de fer, 46 de bois ; 182 boulets, 60264 balès de plomb ; 22599 bombes & grenades ; 1095 mitrailles ; 207 barils de poudre chacun de 200 livres ; 1488 demi-barils de cent livres l'un ; 56 barils gâtés, 40330 livres de poudre en cartouches ; 2907 pour le canon, 368640 pour les mouſquets, 98980 pour les carabines, 46830 pour les piſtolets, 20700 pour les gingales ; 1550 mouſquets neufs à baïonnettes, 325 ſans baïonnettes, 10351 avec platines ; 26 arquebuſes angloiſes à croc, 190 arquebuſes françoiſes, 73 gingales, 35 carabines ; 170 fuſées longues, 30 courtes ; 910 piſtolets, 3200 coutelas, 1000 ſabres, 195 épées, 3500 baïonnettes, 1200 haches d'armes, 25860 caiſſes à cartouches, 20 tonneaux de pierres à feu, 6 barils de bales à mouſquet, 12000 fouloirs à canon, 15 tambours de cuivre, 17 de bois,

28 eſpontons. Les priſonniers faits dans *Pondichery*, tant de l'artillerie des Régimens de Lorraine, de Lally, de Marine, troupes du Roi, que de l'artillerie de la Cavalerie, des Volontaires de Bourbon, du Bataillon de l'Inde & des Invalides, troupes de la Compagnie des Indes, ſont au nombre de 2072.

Cet état a été remis au Bureau de la guerre. On y avoit remis quelque-tems auparavant celui de la perte qu'a coutée aux troupes du Roi la priſe de *Belleiſle*, depuis le 8. Avril où ces troupes firent leur premiere tentative de débarquement, juſqu'au 7. Juin que la Capitulation en fut ſignée : il porte 13 Officiers, 9 Sergens, 2 Tambours, 260 Soldats tués, & 21 Officiers, 21 Sergens, 6 Tambours, 453 Soldats bleſſés ; & qu'on a employé 11932 bombes de différens calibres au ſiège de cette Iſle, 25 carcaſſes, 15536 boulets de canon & 1707 barils de poudre. Les François qui ont donné des preuves de toute valeur à ce ſiège ſous le Chevalier de Sainte Croix, ont annoncé beaucoup plus haut la perte qu'on y a faites. Quoiqu'il en ſoit, l'on y a eu l'avantage de les réduire. Mais paſſons à de nouveaux avantages ; car il ne faut paſſer ſur le récit d'aucun : ils ſont de nouvelles priſes faites en mer ſur l'ennemi.

Un Armateur de Briſtol, nommé le *Roi George* de 22 canons, s'eſt emparé, après ſept heures de combat, d'un Vaiſſeau de la Compagnie Françoiſe des Indes, qui faiſoit voile de l'Orient pour *Pondichery*, ſans ſavoir que cette Ville étoit déja ſoumiſe aux armes Britanniques. L'Anglois a eu 25 hommes tués dans l'action, & le François 55. La *Sainte Anne*, Vaiſſeau François de 64 canons, chargé d'une groſſe ſomme d'ar- Priſes Françoiſes.

gent, de pluſieurs vaſes d'Egliſes, d'indigo, de ſucre &c. dont ſa cargaiſon avoit été compoſée à *Port-du-Prince*, ſur la côte Septentrionale de l'Iſle de *Cuba*, a été enlevé & conduit à la Jamaïque par l'Eſcadre de l'Amiral Holmes. Le *Burford*, Vaiſſeau du Roi amena ſur la fin de Juillet à *Plymouth*, un Bâtiment François de 300 tonneaux, richement chargé à *St. Domingue*. Dans la *Méditerranée*, les Armateurs Anglois, ont fait auſſi capture de quelques Navires François venans du *Levant* & aſſez richement chargés.

En moins d'un mois quatre nombreuſes Flottes marchandes ſont entrées dans les Ports du Royaume, venans des Contrées de l'Amérique: elles conſiſtent en 319 Vaiſſeaux bien chargés, ſur-tout en ſucre. De-là l'Angleterre n'a jamais été auſſi abondamment fournie de cette douce conſomption qu'elle l'eſt maintenant: elle en a les débouchés proportionnés, ſes Négocians ont beaucoup de commiſſions. Autre avantage.

Par une nouvelle Proclamation du Roi ſur le ſervice de la Marine, les Matelots Anglois qui ſont à la ſolde des Puiſſances Etrangères, doivent rentrer au plûtôt dans l'un des trois Royaumes. On y aſſigne des gratifications à ceux d'entre-eux qui, immédiatement après leur retour, s'engageront ſur les Vaiſſeaux de la Grande-Bretagne; & l'on y promet des récompenſes aux dénonciateurs des Matelots cachés, pourvû que la dénonciation ſoit faite avant le 12. du préſent mois de Septembre. De ceci, comme de ce que nous avons déja marqué, il réſulte que le Miniſtère demeure déterminé à la guerre plûtôt qu'à une paix qui porteroit ſur quelque deſavantage: *ainſi le Congrès d'Augſbourg*, qui

qui devoit s'ouvrir dans les premiers jours d'Août, ne commençant peut-être pas encore de cette année, il n'en pourra donc arriver que la ſuite d'une abondante effuſion de ſang tant en *Allemagne* qu'en *Amérique*. Quoiqu'il en ſoit, tout ſe prépare pour recevoir la Princeſſe de Mecklembourg-Strelitz, future Reine. Le Comte d'Harcourt, accompagné d'une nombreuſe ſuite, s'eſt embarqué à *Harwich* le 1. d'Août & en a fait voile le ſoir à bord d'un Yacht du Roi, eſcorté d'une Frégate, pour aller la recevoir à *Strelitz*, petite Ville de la Sileſie, où il a dû ſe trouver le 14. La future Reine s'embarquera à *Stade*. Mylord Anſon, préſentement créé premier Seigneur & Commiſſaire de l'Amirauté, * a pris le commandement de l'Eſcadre qui doit eſcorter le Yacht de cette Princeſſe.

En finiſſant cet article d'Angleterre, nous apprenons de *Londres* que les affaires de la pacification, aſſez interrompuës depuis quelques ſemaines, ſe renouënt, & que la négociation de Mr. de Buſſy ſe conduit à préſent de manière à en faire bientôt eſpérer un fondement pour le Traité de paix. Les dernières dépêches que ce Miniſtre a reçûës de ſa Cour, & celles qu'on a euës en même-tems de Mr. Stanley, paroiſſent bien y conduire, puiſque les Régimens qui partoient pour l'Allemagne, aux preſſantes ſollicitations du Prince Ferdinand de Brunſwich, ont reçu contre-ordre, & que la Flotte d'expédition ne met pas non-plus à la voile. Au reſte, tous les Membres du Conſeil Privé ſont cités pour venir donner leur avis ſur les conditions auxquelles

* *Ce titre répond à celui de Grand-Amiral, qui a été ſupprimé il y a du tems.*

quelles la France propoſe de nouveaux de faire ceſſer la guerre.

HOLLANDE.

Le Chevalier York, qui remplit depuis long-tems les fonctions de Miniſtre du Roi d'Angleterré à *La Haye*, ſeulement comme Envoyé auprès des Etats-Généraux, y eſt à préſent revêtu du caractère de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire.

Par un Placard rendu le 4. Août, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont renouvellé leurs réſolutions du 9. Avril 1675 & du 21. Novembre 1715. Ils y défendent, ſous peine de mille florins d'amende, même aux Profeſſeurs de *Leyde*, de faire imprimer ou débiter aucun Livre anonime ſur la Religion : ils y ordonnent encore ſous la même peine, que l'Auteur de tout ouvrage ſur cette matière, s'il eſt Docteur en Théologie, Miniſtre ou Membre de la *Religion Réformée*, ſe muniſſe avant que ſon Livre paroiſſe, d'une approbation de la Claſſe ou de l'Univerſité à laquelle il appartient.

Les Pays-Bas Autrichiens & François n'ont toujours rien qui s'en préſente d'intéreſſant à rapporter.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

LES mois de Juillet & d'Août ſont écoulés, & l'ouverture du Congrès pour la paix n'eſt pas faite. Aucun des Plénipotentiaires n'eſt à *Augſbourg.*

Augſbourg. Il en eſt donc que les préliminaires de cette paix ſi déſirée, ſi néceſſaire, ſont encore à établir, & qu'ils ne trouveront vraiſemblablement de la conſiſtance qu'après de nouvelles & grandes opérations guerrières, qu'après de nouvelles pertes ou des victoires pour l'une ou l'autre Ligue, qu'enfin après de nouvelles effuſions du ſang humain. On s'y attend, & les Armées, toutes en des mouvemens continuels, l'annoncent de toutes parts. Ce que préſentent celles du *Rhin* juſqu'à ces événemens, ce ſont les deux actions données près de *Filingshauſen* & les ſuites qu'elles ont euës. Nous avons marqué ce que les Alliés en ont publié; voici ce qu'en diſent les François.

Opérations des Armées ſur le Rhin.

Tandis que le Maréchal Prince de Soubiſe faiſoit camper une partie de ſon Armée vis-à-vis les débouchés de *Schedingen*, de *Neumuhl* & de *Kornmuhl* le 15. de Juillet, le Maréchal-Duc de Broglie ſe portoit en trois colonnes vers le Château de *Nadel* & vers le Village de *Filingshauſen*. La colonne de la gauche, commandée par le Comte de Stainville, s'eſt d'abord emparée du Château de *Nadel* où elle a fait une centaine de priſonniers. Cette colonne étoit compoſée de l'avant-garde de Mr. de Belſunce, des Grenadiers de France & des Grenadiers Royaux. Mr. Legroin, Capitaine aux Grenadiers de France, a dirigé l'attaque. La colonne de la droite, aux ordres du Comte de Guerchy, & forte de ſix Bataillons de Naſſau & de Royal-Deux-Ponts, de deux Bataillons de Grenadiers & Chaſſeurs d'Auvergne, de Poitou, & du Corps des Volontaires de St. Victor, eſt entrée dans le Village de *Filingshauſen*, malgré la défenſe opiniâtre du Lord Granby, & s'eſt enſuite poſtée dans l'abbatis que les Alliés avoient en avant de leur Camp. C'eſt au Baron de Cloſen, Commandant de l'avant-garde de cette colonne, qu'eſt dû un auſſi beau ſuccès. Envain le Corps entier du Lord Granby eſt-il revenu à la charge: le

le Baron de Cloſen, renforcé par la Brigade de Dauphin, que commandoient les Marquis de Maupeou & de Rochechouart, & par celle du Roi aux ordres de Mr. de Meironnet, s'eſt maintenu conſtamment dans le Village, dans l'abbatis, & dans une Redoute où il avoit trouvé trois pièces de canon. L'action a duré juſqu'à près de dix heures du ſoir. Le Maréchal-Duc de Broglie & le Comte de Guerchy, qui s'y ſont trouvés en perſonne, en ont déterminé le ſort.

Dans la nuit du 15. au 16. Mr. le Maréchal a fait relever les ſix Bataillons de Naſſau & de Royal-Deux-Ponts, les deux Bataillons de Grenadiers & Chaſſeurs d'Auvergne & de Poitou, & le Corps des Volontaires de St. Victor, par la Brigade de Rougé (ci-devant Belſunce) & par celles d'Aquitaine, de Champagne, d'Auvergne & de Poitou. Le Duc d'Havré conduiſoit les deux premieres, & Mrs. le Duc de Duras & le Comte de Vaux étoient à la tête de trois autres.

La canonnade a recommencé au point du jour & elle a été très-vive juſqu'à cinq heures du matin. Depuis cinq juſqu'à ſix heures elle s'eſt un peu ralentie. A ſept heures les colonnes du centre & de la droite des Alliés ſe portant à leur gauche, & ces ennemis venant à nous avec des forces ſupérieures aux nôtres, Mr. le Maréchal, qui d'ailleurs avoit été informé de quelques incidens inattendus, a cru devoir regagner le Camp d'*Oſtinghauſen*: auſſi-tôt l'ordre a été donné de ſortir du Village de *Flingshauſen*. Ce mouvement critique devant des troupes auſſi nombreuſes s'eſt exécuté en très-bon ordre. Le ſeul Régiment de Rougé, qui étoit le plus expoſé & qui avoit déja perdu beaucoup de monde, a été joint & coupé en partie par les Alliés qui lui ont fait beaucoup de priſonniers, & qui ſe ſont emparés de quelques-uns de ſes Drapeaux. Les chevaux du canon de ce Régiment ayant été tués, il en eſt pour quatre pièces. Il eſt auſſi reſté dans le Village, qui eſt extrêmement coupé de hayes & de ravins très-boueux, cinq pièces de canon du parc, dont les chevaux ont été tués, ou qui ont été démontées au moment de la retraite.

Mr. le Maréchal s'eſt trouvé lui-même à l'arrière-garde

garde avec les Grenadiers de France & les Grenadiers Royaux. Nous nous ſommes repliés en bataille ſur pluſieurs lignes ; nous nous ſommes arrêtés nombre de fois & avons empêché les ennemis de dépaſſer les hayes du Village de *Filingshauſen*. Des troupes légères ſeules ont pénétré juſqu'à *Ultrup*. A une cinquantaine de Soldats & à cinq Officiers près, qui n'étoient pas tranſportables, tous nos bleſſés ſont maintenant dans nôtre Hôpital militaire. Les trois canons & les deux cens hommes, pris la veille ſur les Alliés, ont auſſi été conduits avec nous. Enfin nous ſommes venus camper à *Oſtinghauſen*, & notre avant-garde s'eſt arrêtée ſur le chemin d'*Ultrup* à la rive gauche de la *Laaſte*.

L'état de nos morts, de nos bleſſés & de nos priſonniers porte deux mille quatre cens hommes. Le Duc d'Havré, qui a eu un bras emporté, & le Marquis de Rougé, qui a eu la cuiſſe caſſée, ſont enſuite morts de leurs bleſſures. Le Marquis de Verac, gendre du Duc d'Havré, a été bleſſé très-grievement. Le même coup de canon a frappé ces trois Officiers qui s'adoſſoient à un arbre. Mr. de Villapatour, Brigadier d'Artillerie, a eu un coup de canon au bras. Le Marquis de Gautin a reçu une légère contuſion. Mr. de la Blachette, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment de Rougé, le Comte de Rougé, Colonel de ce Régiment & Mr. Durand, Major au même Corps, ſont priſonniers ; le premier de ces Meſſieurs eſt auſſi bleſſé, mais foiblement.

Cette affaire n'ayant pas été déciſive, chaque Armée eſt reſtée ſur ſon terrein le 16. & le 17. Ce dernier jour le Général Luckner des Hannovriens ayant eu ſon Corps renforcé par des troupes du Général Sporcken, a paſſé la *Lippe* au point du jour à *Sande* & a attaqué le Comte de Chabo à *Neuhauſs*. Celui-ci étant de beaucoup inférieur, a été obligé de céder au nombre après une longue & vigoureuſe défenſe, & s'eſt retiré en bon ordre par le grand chemin qui va de *Neuhauſs* à *Paderborn* juſqu'au pont où le Comte de Luſace l'a joint avec la réſerve. Le Comte de

Luſace

Luſace a eu un cheval tué ſous lui. Mr. de Luckner étendant alors ſa Cavalerie par ſa droite le long de la rive gauche de l'*Alm*, faiſoit mine de vouloir paſſer cette petite rivière au gué, mais l'artillerie du Comte de Luſace l'a contenu de façon à ne pouvoir rien entreprendre. Les deux Corps ſont reſtés en préſence juſqu'à la nuit, ſéparés ſeulement par l'*Alm*. Mr. le Maréchal de Broglie inſtruit de cette entrepriſe de Mr. de Luckner ſur l'avant-garde de Mr. de Chabo, & que des troupes alliées remontoient la *Lippe* par la rive droite, a fait partir vers les huit heures du ſoir le Corps des Carabiniers & la Brigade de Caſtella pour ſe rendre à *Ervette* & y joindre la diviſion du Comte de Roth. L'avant-garde, commandée par le Baron de Cloſen, avoit marché dès les trois heures après-midi ſur le même point. Par ce mouvement les François pouvoient renforcer le Comte de Luſace à *Paderborn* & s'oppoſer aux débouchemens de leurs ennemis du côté de la *Lippe*. Ce qu'il y a eu d'un mal impardonnable dans le cours & la fin de l'attaque du Corps du Général Luckner vers *Neuhauſs*, c'eſt qu'il s'eſt mis à canonner avec cinq pièces de douze livres de bale, le Château de *Neuhauſs*, qui eſt la réſidence ordinaire du Prince-Evêque. La chambre à coucher & le cabinet en ont été abîmés, pluſieurs maiſons de particuliers aux environs du Château endommagées, & des deſordres commis tels qu'on auroit pû le faire dans une Ville priſe d'aſſaut. C'eſt-là un plaiſir funeſte: on ſentoit la conquête inſoutenable, auſſi à l'approche des François les Alliés l'ont précipitamment évacuée.

Le 18. l'Armée du Maréchal de Broglie s'eſt miſe en marche à trois heures & demie du matin;

tin; elle a repaſſé la *Lauſte* & elle eſt revenuë à *Ervette* en trois colonnes, comme elle s'étoit portée à *Oſtinghauſen*; elle n'a été ſuivie que de loin par quelques Huſſars. L'Armée a campé enſuite, la gauche au ruiſſeau de *Gloze*, la droite tirant ſur *Eukolo*, *Ervette* en avant du centre, les Carabiniers ſur la droite & la Brigade de Caſtella couvrant le flanc des Carabiniers, ayant des poſtes ſur tout ſon front le long du ruiſſeau de *Giſſelet* & ſpécialement aux Châteaux de *Schwartzenraben* & d'*Overhagen*. Les Compagnies de Grenadiers d'arrière-garde, aux ordres de Mr. de la Borde, commandant en ſecond les Grenadiers de France, étant reſtées à *Stirp*, y formoient par leurs poſtes avancés la communication avec l'Armée du Prince de Soubiſe. Le Duc de Broglie, à ſon arrivée à *Ervette*, ayant ſçû que le Général de Luckner ſe maintenoit dans *Neuhauſs*, a fait partir ſur le champ la diviſion du Baron de Cloſen & peu après celle du Comte de Roth, avec ordre de pouſſer de gros détachemens en avant de *Paderborn*, pour communiquer avec le Comte de Luſace, & de le joindre; ce qui a été exécuté. Ces troupes réünies ſont arrivées au point d'attaque le 19. à onze heures. Mr. de Luckner ne les a pas attenduës : ſes derniers poſtes avoient été repliés dès les neuf heures, pour ſe retirer ſur *Rittberg*. Le Comte de Chabo, mis à ſa ſuite, n'a pû joindre que la queüe de ſon arrière-garde au Village de *Sande*, où il lui a fait pluſieurs priſonniers : il a trouvé *Neuhauſs* pillé & le Château dans la ruine que nous l'avons marquée. La diviſion du Comte de Roth eſt reſtée avec la réſerve du Comte de Luſace. L'avant-garde de Mr. de Cloſen s'eſt placée à *Wever*, & celle du Comte de

Chabo

Chabo à *Neuhauſs*. On a rétabli enſuite tous les poſtes & les détachemens en avant, comme ils étoient avant l'expédition du Général Luckner.

L'Armée du Maréchal-Duc n'a fait le 20. aucun mouvement. Le 21. un Corps d'environ trois mille Chaſſeurs des Alliés s'étant porté ſur la haute *Verra*, a pouſſé un détachement vers *Hirſchfeldt* pour ſurprendre cette Place; mais la garniſon, quoique petite, étoit ſi bien ſur ſes gardes, que l'entrepriſe de ces Chaſſeurs n'a abouti qu'à bruler un apentis qui étoit au-dehors & où il y avoit huit cens rations de foin appartenant à la Régence, & à enlever Mr. de Montfort, Commiſſaire des Guerres, qui étoit ſorti ce jour-là pour quelques arrangemens. Ils ont de plus mis le feu à trois petits batteaux qui n'ont été qu'un peu endommagés, n'ayant pû ſuivre leur projet, à cauſe de l'arrivée de trois cens Dragons dans *Hirſchfeldt*, & de la marche ſur cette Ville du Régiment de Hainaut & de celui du Roi, Cavalerie. Celui-ci les a déterminés à la retraite. Le 24. l'avant-garde du Comte de Chabo eſt allée à *Lipſpring* & a été remplacée à *Neuhauſs* par celle du Baron de Cloſen. Le jour ſuivant un Corps d'environ 30000 hommes, détaché de l'Armée du *Bas-Rhin*, eſt venu camper entre *Aſt* & *Neu-Geſeke*: le Chevalier de Muy a été en prendre le Commandement.

Le 26. l'Armée a marché en quatre Colonnes ſur *Saltzkotten* & a campé en arrière de cette Ville. Le Corps détaché du *Bas-Rhin* a pris la queüe ce ces colonnes, & eſt entré en ligne en arrivant au nouveau Camp. Le Comte de Stainville a fait l'arrière-garde avec ſa diviſion de Grenadiers & avec la Brigade de Dragons de Choiſeul & celle des Huſſars de Chamborand. L'ennemi

nemi n'a point paru à cette arrière-garde. L'Armée marchant le 27. en ſix colonnes, a paſſé l'*Alm*, & eſt venuë camper en arrière de *Paderborn*; le Comte de Stainville ayant fait encore l'arrière-garde, s'eſt établi à *Wever*. Le Comte de Chabo s'eſt porté à *Stonheim* : il a été remplacé à *Lipſpring* par le Baron de Cloſen, & celui-ci l'a été à *Neuhauſs* par le Prince de Beauveau. Lorſque les colonnes ont débouché, les troupes reſtées ſous *Paderborn* aux ordres du Comte de Roth, ont levé leur Camp & ſe ſont miſes en ligne, à la réſerve de deux Brigades qu'on a placées intermédiairement entre *Neuhauſs* & *Paderborn*.

Paſſant à l'Armée du Prince de Soubiſe par le rapport qui ſe faiſoit dans ces jours avec celle du Maréchal de Broglie, ce fut le 25. Juillet qu'il a détaché de la ſienne 34 Bataillons & pluſieurs Régimens de Cavalerie pour renforcer le Duc. Comme le départ de ces troupes mettoit ſon Armée dans le cas de changer de poſition, elle a marché le 26. à *Berlinghauſen*, a paſſé la *Moen*, puis la *Roer* près de *Huſten*, & eſt allé camper à *Herdringen*. L'arrière-garde n'a été ſuivie par aucun ennemi.

Le 27. Mr. de Soubiſe s'eſt porté ſur les hauteurs d'*Hoingen* en avant de *Neheim*, parce qu'il paroiſſoit un petit Camp Hannovrien ſur les hauteurs de *Rhune*. Enſuite il a fait pouſſer, par les Volontaires de ſon Régiment le poſte avancé des ennemis, & il a reconnu derrière *Soeſt* un Camp très-étendu qui achevoit de s'établir. Comme on n'avoit mis que deux cens hommes ſur la hauteur d'*Hoingen*, on les a renforcés le 28. à trois heures du matin par des Grenadiers & Chaſſeurs, & par un Piquet de Dragons. Sur

ces

tes entrefaites les ennemis ſont venus les attaquer avec des forces ſupérieures : mais ils ont été repouſſés & ſe ſont retirés à la Chapelle d'*Hoingen*, d'où ils ont fuſillé le reſte de la matinée avec les Dragons de Soubiſe qui barroient la plaine de la hauteur. Le Prince de Condé, qui avoit ſon Quartier à *Backum*, s'étant porté ſur cette hauteur, les Hannovriens l'ont reconnu, & lui ont fait une décharge, heureuſement ſans l'atteindre. A midi ils ont détendu leur Camp, & ont fait deſcendre une colonne d'Infanterie & de Cavalerie dans le Village de *Bremen* pour couvrir leur marche & ſoutenir la Légion Britannique qui avoit pris poſte à la Chapelle d'*Hoingen*. A deux heures le Prince Héréditaire * s'y eſt rendu avec quatre pièces de gros canon. Une heure après, ſes troupes diſpoſées en trois colonnes, ont débouché avec la plus grande vivacité & ſe ſont emparées de la hauteur. Bientôt après le Baron de Wurmſer, qui étoit ſur un plateau voiſin, a fait avancer le Régiment de Soubiſe & les Volontaires de l'Armée pour regagner la hauteur d'*Hoingen*, & en même-tems il a fait ſavoir au Prince de Condé qu'il marchoit, afin d'en être ſoutenu. On n'eut pas plûtôt apperçu les Alliés, qui étoient poſtés dans le Bois, qu'on les a attaqués avec la baïonnette, & qu'on les a pouſſés juſqu'à la Chapelle, où ils ont tenu ferme en faiſant un grand feu de mouſqueterie & de canon chargé à cartouches. Le Prince de Condé, qui s'étoit rendu au plateau intermédiaire, a reconnu alors la néceſſité

* *Ce n'eſt pas le Prince Héréditaire, mais ſon frère cadet le Prince Albert-Henri qui a eu le coup de feu que nous avons marqué le mois paſſé.*

été de s'emparer abſolument de la Chapelle. Il a ordonné à Mr. de Wurmſer de faire une nouvelle attaque avec les Volontaires de Soubiſe & ceux de l'Armée : il les a fait ſoutenir par des Compagnies de Grenadiers & de Chaſſeurs. Depuis quatre heures le feu avoit été très-vif ; mais il a augmenté encore à huit heures dans la dernière attaque. Trois pièces de canon ont été placées avec tant d'avantage, qu'elles ont fait taire l'artillerie des Alliés. Ceux-ci ont même été obligés de retirer leur canon à force de bras, parce qu'ils avoient perdu une partie de leurs chevaux & de leurs outils. Leur Infanterie, en ſe retirant, a jetté beaucoup de fuſils qui ont été recueillis par les Volontaires de Soubiſe. Le feu a duré avec vivacité plus de quatre heures. Sur la fin de l'action on s'eſt canonné de part & d'autre à découvert & de fort près. Le Régiment de Soubiſe, qui en eſt pour 122 Soldats ou Dragons morts ou bleſſés, y a le plus eſſuyé : il n'y a guères plus de cent hommes perdus dans les autres Corps. Les Alliés en comptent parmi eux plus de trois cens.

Après cette affaire, le Prince de Condé a donné ordre au Baron de Wurmſer de renvoyer les troupes tant au Camp qu'à *Neheim*, conſervant la hauteur d'*Hoingen* avec le même monde qui l'occupoit la veille, & qui y a paſſé le reſte de la nuit ſans inquiétude. Les jours ſuivans ont été aſſez tranquilles dans les Armées de part & d'autre. On n'y a remarqué que quelques legers mouvemens, des marches, des Camps pris & changés d'un jour à l'autre, des paſſages de rivières qu'il ſeroit un peu long de marquer, des reconnoiſſances, des eſcarmouches qui ne conduiſent à rien, des débouchés occupés,

enfin ce que les meſures de guerre & de précaution preſcrivent à gens de l'art pour s'obſerver & s'entreprendre dans l'occaſion : mais aucune action n'en a ſuivie. Les deux Armées Françoiſes du haut & du bas *Rhin* bien obſervées par tout par celles des Princes Ferdinand & Héréditaire de Bruniſwich, avoient pris le 6. Août leurs Quartiers-Généraux à *Villebade-Eſſen* & à *Dortmund*, celui-ci occupé par le Prince de Soubiſe, l'autre par le Duc de Broglie. Le Prince Ferdinand avoit le ſien à *Buren* & le Prince Héréditaire étoit à *Rhumen* du côté de *Werle*. Ainſi poſtées juſqu'au 13. elles ne préſentoient rien qui indiquât des apparences d'une Bataille prochaine, quoique le Maréchal-Prince eut détaché de nouveau quatorze Bataillons & quatre Eſcadrons de Dragons de ſon Armée vers celle du Maréchal-Duc pour couvrir une partie de ſes communications : ce détachement étoit aux ordres du Chevalier de Levy Lieutenant-Général, de Mrs. d'Aubigny, de Talaru & de Thianges Maréchaux de Camp. Mais ce jour (13. Août) l'Armée du Prince de Soubiſe, partie d'un Camp qu'elle avoit pris à *Huls* le jour précédent, a paſſé la *Lippe* à *Halteren*, & s'eſt campée près de *Dulmen*. Un détachement y a trouvé 70 chariots vuides allant chercher des munitions dans cette Ville pour les Alliés, chaque chariot attelé de quatre chevaux : il en a emmené 60, n'ayant pas eu aſſez de monde pour les enlever tous ; il a coupé les jarets aux autres & a briſé une partie des chariots. Ce même détachement, en paſſant à *Bilderbecke*, en a ramené deux Officiers de Cavalerie priſonniers. Cette journée a été non-ſeulement heureuſe pour les troupes légères, mais l'Armée a prévenu celle des ennemis dans

dans une poſition qu'ils pouvoient lui diſputer.

Le 14. le Maréchal Prince étoit à *Huys-Dulmen*. Le 15. il ſe portoit vers *Munſter*, peut-être pour l'aſſiéger. Le Comte de Chabo ayant trouvé les Alliés en nombre du côté de *Hamelen*, s'eſt replié vers *Punnem*, où campoit le Comte de Luſace. Il n'a pû rien exécuter de ce qu'il ſe propoſoit : tous les magazins auxquels ce Lieutenant-Général vouloit mettre le feu étoient au-delà du *Weſer* ſur les glacis de *Hamelen*, & par conſéquent juſques-là hors d'atteinte. Le Maréchal-Duc de Broglie, dont le centre étoit à *Willebade-Eſſen*, a envoyé le Prince de Beauveau à *Nieeſt*, le Chevalier de Muy dans les environs de *Kleinenberg* avec un Corps de neuf mille hommes, Mrs. de Waldener & de Rochambeau de l'autre côté de la *Dymel*, les Grenadiers de France & Royaux à *Rheden* ſous les ordres du Comte de Stainville, le Vicomte de Belſunce le long de la *Werra* pour l'éclairer, les Bataillons Francs dans *Sababourg* & dans *Dringelberg*. De ces poſitions on peut s'attendre ſi-non à une Bataille générale, du moins à quelque ſiège. Celui de *Hamelen* pourroit bien ſe faire, comme celui de *Munſter*. Le Prince Ferdinand demeure à *Buren*. Mylord Granby, qui commande les Anglois, eſt à *Huſen*. En attendant d'autres opérations des Armées du *Rhin*, rapportons ce qui ſe préſente de celles qui ſont en *Saxe*, en *Sileſie* & en *Pomeranie*.

Toutes ces Armées promettent des événemens prochains comme celles dont nous venons de marquer les marches & les poſitions, pour peu que les Plénipotentiaires pour la paix tardent encore à s'aſſembler. Le Roi de Pruſſe en *Sileſie*

eſt à portée d'avoir une affaire vive avec le Général de Laudohn ; le Général de Ziethen une autre avec les Ruſſes aux ordres du Général de Butturlin auſſi en *Sileſie*. Les Suedois, actuellement en activité, annoncent de même en *Pomeranie* quelques coups d'honneur. Le Prince Henri de Pruſſe, quoique toujours retranché dans ſon Camp de *Schlettau* en *Saxe*, doit enfin amener bientôt le tems propre pour agir contre lui, au Maréchal Comte de Daun, dont le Quartier-Général demeure juſqu'à préſent dans la Ville-neuve de *Dreſde*, & ſa nombreuſe & brillante Armée attendant les momens de continuer à ſe ſignaler. Voilà, juſqu'à ce qu'il s'en préſente quelque choſe d'intéreſſant, comme du Prince qui lui eſt oppoſé, tout ce qui eſt à en marquer pour ce mois-ci.

L'Armée d'Empire aux ordres du Maréchal de Serbelloni, quoiqu'on ne la compte guères au-deſſus de ſeize mille hommes, pourra du moins agir en ſecond, dans les circonſtances, avec le Maréchal de Daun, par les meſures concertées enſemble. Tout ſeroit ainſi diſpoſé à faire voir dans cette campagne plus d'opérations déciſives que n'ont fait les cinq précédentes de cette guerre. Cette dernière Armée (d'Empire) occupe tout le pays d'*Altenberg*, bordant la *Mulda* en avant d'elle par des troupes légères, & elle occupe *Naumbourg* ſur la *Sala* & *Freyberg* ſur l'*Unſirut*. Le Colonel Kleiſt des Pruſſiens, à la tête de cinq à ſix mille hommes, a voulu l'allarmer en pouſſant ſes poſtes avancés. Mr. de Serbelloni a fait marcher d'abord un Corps ſur lui, & ce Corps l'a fait retirer ſans avoir opéré autre choſe que d'avoir donné occaſion à plus de deux

cens

ens hommes de ſes troupes de rentrer dans le ſein de l'Empire, où on les avoit forcé à prendre parti chez les Pruſſiens. Quant à Sa Majeſté Pruſſienne, que nous laiſsâmes le mois dernier avec ſon Armée dans le Camp de *Kuntzendorff* en *Sileſie*, enſuite à *Pulzen*; elle a fait depuis beaucoup de marches occaſionnées par celles des Ruſſiens qui s'approchoient de la *Sileſie*; mais toutes ces marches ont été conſtamment bien éclairées par le Général de Laudohn, qui a commencé les ſiennes le 19. Juillet à quatre heures de l'après-midi.

Après une marche de douze lieües, il arriva le 20. avec ſon Armée dans un Camp tracé à *Grachberg* près de *Franckenſtein*. Le Général de Brentano, qui a un Corps ſous ſes ordres, ſe campa ſur les hauteurs de *Hagendorff*. Sur ces mouvemens les Pruſſiens en ont fait auſſi. Avant le lever du Soleil du 21. ils ont quitté leur poſition près de *Scheweidnitz*, & marché par *Nimtſch* juſques aux environs de *Streelen*. Ce mouvement fit d'abord remettre en marche le Général de Laudohn, qui alla occuper un nouveau Camp, ayant en front de ſa droite la Ville de *Munſterberg* & à ſa gauche le Village de *Seidendorff*. Le Général de Brentano s'avança en même-tems à *Munſterberg* & fit occuper le Couvent de *Henrichau* par un détachement. De ce mouvement les Pruſſiens firent halte ſur les quatre heures de l'après-midi entre *Nimtſch* & *Streelen*, dreſſerent leurs tentes, & pendant la nuit ils les détendirent, leverent leur Camp & ſe remirent en marche vers *Neiſs*. Le Roi eſt allé camper à *Gieſmansdorff* près de cette Place. Quoi qu'eut fait le Général de Laudohn avec ſon Armée aujourd'hui très-conſidérable, il n'a pû

entamer l'Armée de ce Prince, tant à cauſe des montagnes de *Munſterberg*, que pour ne pas riſquer de perdre ſes communications avec *Glatz*. Mr. de Laudohn avoit alors ſa poſition entre *Patſchau* & *Ottmachau*. Depuis il a mis ſon Quartier-Général à *Partzdorff* près de *Weidenau* toujours dans la *Haute-Sileſie*. Ce mouvement s'eſt fait ſur celui que le Roi de Pruſſe a fait en paſſant la *Neiſs*. Ce Général des troupes Impériales & Royales Autrichiennes devoit ainſi faire paſſer la même rivière à ſon Armée; ce qu'il a exécuté. Par la poſition que le Roi a priſe, le Général Draskowitz a dû quitter avec le Corps qu'il commande, celle qu'il avoit priſe à *Neuſtadt*. Les Pruſſiens ont d'abord inondé de troupes ce diſtrict & celui de *Jægerndorff* : ils les ont adandonnés enſuite, ont fait pluſieurs marches & contremarches, qui en ont occaſionné à la partie oppoſée; mais à l'exception de quelques eſcarmouches, il ne s'eſt paſſé dans l'une & dans l'autre Armée juſqu'au 12. du mois d'Août aucun événement fort conſidérable.

Armée Ruſſe.

Les Ruſſes, que nous avons dit en marche vers la *Sileſie*, y étant arrivés, nous en montreront peut-être bientôt quelqu'un de leur côté. Il n'a rien été de la prétenduë action ſanglante qui auroit eu lieu le 8. Juillet vers *Glogau*. C'a été un faux bruit répandu. Mais celui de l'enlevement du Comte de Tottleben, Général Ruſſe, eſt très-véritable. Un Courier traveſti qu'il envoyoit au Roi de Pruſſe pour l'informer du plan de la campagne en *Pomeranie*, a été épié & ſurpris. C'étoit depuis long-tems que le traitre deſſervoit ſa Cour, & c'eſt à ſa perfidie qu'on doit la foible Capitulation de *Berlin*, qu'il fit ſans la participation des Officiers de l'Armée Impériale

Impériale & Royale Autrichienne : Capitulation dans laquelle furent ſacrifiés les intérêts de la cauſe commune. Ce traître eſt en route actuellement vers *Peterſbourg*, conduit par le Lieutenant-Colonel d'Aſch & le Major de Bulow, Officiers au ſervice de Ruſſie. Le 17. Juillet ils arriverent déja à *Thorn* ſous une bonne eſcorte d'Infanterie & de Coſaques. Deux Juifs qui ont été arrêtés avec Tottleben ſont de ſa compagnie. Les liaiſons du traître avec l'un de ces Juifs nommé Saathski l'avoit rendu ſuſpect depuis quelque-tems. On met d'ailleurs à ſa charge, qu'il a négligé de pourvoir des vivres néceſſaires le Corps de troupes que ſon auguſte Souveraine avoit confié à ſes ordres. Mais paſſons à l'Armée dans laquelle ce perfide a participé au Commandement.

Elle ſe mit tout de bon en marche le 7. Juillet des quartiers qu'elle occupoit dans la *Pologne*, pour venir ſeconder en *Sileſie* les opérations de celle de l'Impératrice-Reine, commandée par le Baron de Laudohn. Ses marches ont été lentes juſqu'au 14. qu'elle eſt entrée en *Sileſie* : d'un jour à l'autre elle faiſoit un ſéjour. C'eſt le Général Comte de Czernicheff qui y eſt entré le premier avec ſa diviſion : il y a été ſuivi deux jours après par toute la grande Armée, dont le Maréchal de Butturlin a le commandement, & dont les avant-gardes ſe touchoient preſque, dans ces derniers jours, avec celles du Corps de l'Armée Pruſſienne que commande le Général de Ziethen ; ce qui fait que les détachemens de l'une & de l'autre ont déja des eſcarmouches enſemble. Un Régiment Ruſſien a été mal mené dans l'une de celles où il ne s'attendoit point : il étoit commandé par le Colonel de

Tockely,

Tockely, lequel étant arrivé près de *Peuck*, fut ſurpris par le Colonel Pruſſien de Loſſow, qui tombant ſur lui à l'improviſte, lui a tué & bleſſé 106 hommes, pris cent chevaux & mis la confuſion dans le reſte du détachement Ruſſien. Ce petit coup hardi de Mr. Loſſow a été reconnu. Le Roi ſon Maître, ſatisfait de l'apprendre, l'a gratifié d'un préſent de mille écus. Le Sieur Entier, Capitaine, qui y dirigeoit l'avant-garde de Mr. de Loſſow, a été auſſi honoré d'un préſent de ſon Roi avec l'expectative de la premiere place de Major : le préſent eſt de 300 écus. Ainſi recompenſe ou plûtôt encourage les moindres actions Sa Majeſté Pruſſienne. Elle ſe porte en perſonne de tous côtés pour empêcher la jonction des Ruſſes avec l'Armée du Baron de Laudohn. De-là on peut compter que la guerre va ſe faire avec vivacité de ces côtés-là, & qu'elle décidera bientôt du ſort de la *Sileſie*.

Tandis que le Maréchal de Butturlin y fera agir un gros Corps conjointement avec Mr. de Laudohn, le Général de Romanzoff doit y entreprendre le ſiège de *Colberg* dans la *Pomeranie-Brandebourgeoiſe*, où un Corps des troupes dont il a le commandement, eſt entré. La Flotte qu'il attend pour le ſeconder dans ce ſiège a fait voile de *Dantzig* dès le 15. Juillet; mais une tempête l'ayant accueillie & diſperſée, elle ne paroiſſoit pas encore à la vûë de *Colberg* ſur la fin de ce mois. Chargée de beaucoup de monde, elle eſt aux ordres de l'Amiral Polanskoi, & compoſée de douze gros Vaiſſeaux de ligne, dont un de cent pièces de canon, un de 80, les autres de 60 à 70, de pluſieurs Galliottes à bombes & de nombre de Batteaux plats. Comme ce ſiège doit ſe faire par mer & par terre,

ces deux Généraux n'y menageront ſurement rien. Le Prince Eugene de Wirtemberg eſt avec les troupes Pruſſiennes à ſes ordres dans le voiſinage de *Colberg*, ayant ſes poſtes avancés à *Belgard* & à *Corlin*, où il tient garniſon. Il y en a une de Ruſſiens à *Cœſlin*. Une action n'en paroit donc pas éloignée.

Dans la *Pomeranie-Suedoiſe* la campagne a commencé. Les Suedois ſe ſont mis en mouvement. Les Généraux de Lybecker & de Heſſenſtein ſont entrés avec 2500 hommes d'Infanterie & 1500 de Cavalerie par *Triebſé* dans le Duché de *Mecklembourg*. Les poſtes avancés que les Pruſſiens avoient à *Triebſé* & à *Damgarten*, ont été enlevés. Dans le même-tems le Général Ehrenſchwerdt a paſſé la *Peene* à *Loitz* avec le gros de ſon Armée : il a fait dans cette circonſtance au-delà de 200 priſonniers & de plus une cinquantaine dans *Demmin* qu'il a fait occuper : c'étoient tous des Soldats du Régiment de Hord, qui s'eſt enſuite replié ſur *Malchin*, & a rejoint le Corps du Colonel Belling qui commande les Pruſſiens dans ces quartiers. Après ce paſſage de la *Peene* par les Suedois, ce Colonel les a conſtamment obſervés. Enſuite il a tenté mais manqué de leur porter un coup bien ſenſible. Leur Cavalerie faiſoit halte & les chevaux étoient en pature dans la plaine : il a tâché de profiter de ces momens, tenant en allarme les poſtes avancés des Ruſſes ; & tandis que tout l'effort des Suedois étoit à leur avantgarde, il fit en habile homme un demi tour à droite avec une partie de ſes forces, & tomba ſur cette Cavalerie diſperſe qui ne s'attendoit nullement à ce coup. Il auroit réüſſi indubitablement au Pruſſien, ſi l'Infanterie Suedoiſe ne fût accouruë

accoutuë à propos pour la défendre. Le feu de mouſqueterie fut à l'inſtant très-vif; l'artillerie en fit autant; & les Pruſſiens, après une demie heure de combat, furent repouſſés & contraints de ſe retirer précipitamment. Leur Colonel a été dangereuſement bleſſé dans ce choc. Semblables autres petits coups, qu'on paſſe ſous ſilence, & l'approche des Armées préparent bien à de plus grands. C'eſt la fatale néceſſité par laquelle ſe fera probablement la clôture tragique du théâtre ſanglant de cette guerre malheureuſe. Les apparences ſont telles. La paix à l'Allemagne ne peut être renduë vraiſemblablement qu'à ce prix, qu'au prix funeſte de ce cher ſang humain dont tant de campagnes ont été juſqu'ici cruellement inondées.

RATISBONNE. Le 11. Août les trois Collèges de la Diette ont délibéré ſur le Décret de l'Empereur touchant le futur Congrès à tenir à *Augſbourg* pour la paix. Celui des Princes l'ayant examiné pendant deux heures, a remis les intérêts de l'Empire dans ce Congrès entre les mains de Sa Maj. Impériale. Enſuite ce Collège ayant ſouſcrit à ſept articles propoſés par le Directoire de *Saltzbourg*, il a déclaré qu'il falloit ſupplier le Chef ſuprême de l'Empire d'y inſiſter. Ces articles ſont les ſuivans.

ARTICLE I. *On doit confirmer tous les articles de la paix de Weſtphalie dans le futur Congrès.*

II. *Il eſt de l'intérêt du Commerce que l'on prenne des meſures ſolides dans le futur Congrès, pour que les Douanes de l'Empire n'augmentent point leurs taxes, & pour que le droit d'étape ne ſoit pas trop étendu à* Magdebourg.

III. *L'Empereur eſt ſupplié de travailler à la ſuppreſſion des Monoyes Pruſſiennes de bas aloi, dans*

dans le futur Congrès, & à un dédommagement pour les Cercles auxquels elles ont préjudicié.

IV. *Les Plénipotentiaires au futur Congrès y mettront des bornes à la levée des recrues pour le Roi de Pruſſe dans l'Empire.*

V. *Dans le futur Congrès on ſtatuera pour l'Empire une indemnité des fraix auxquels cet Etat a été contraint pendant la guerre & des ravages qu'elle y a cauſés.*

VI. *Le Roi de Pruſſe s'engagera, par ſes Plénipotentiaires au futur Congrès, de contribuer à l'entretien de la Champre Impériale de Wetzlar & à l'acquit des charges publiques, ainſi qu'y contribuë chaque Cercle de l'Empire.*

VII. *S'il ſurvient, pendant la tenuë du Congrès, quelques autres articles ſur leſquels le Collège croye devoir inſiſter, il aura la liberté de les propoſer à l'Empereur, qui les fera expédier à ſes Plénipotentiaires.*

Le Directoire de Magdebourg & celui de Brême ont demandé du tems pour délibérer ſur ces articles. Preſque tous les Directoires Proteſtans ont fait la même demande. Il y a plus : les Miniſtres de Brandebourg & de Brunſwich, malgré l'invitation du Corps Germanique au futur Congrès par les Rois de France & de Suede, garants du Traité de Weſtphalie, ſe ſont oppoſés formellement à ce que ce Corps eût voix aux Conférences d'*Augſbourg*. Toutefois la pluralité eſt du côté des Catholiques.

VIENNE. L'Impératrice-Reine ayant pris des arrangemens convenables avec ſes Etats de Boheme, de Moravie & d'Autriche, a établi un Crédit de dix-huit millions de florins ſur 277 mille Obligations de 25, de 100, de 250, de

de 500 & de 1000 florins, dont ces Etats ſe ſont chargés. Le Comte Loüis de Zintzendorff-Pottendorff eſt à la tête des Commiſſaires que les Etats ont prépoſés à la ſureté des opérations de ce Crédit.

Le Comte du Chatelet-Lomont eſt arrivé de *Paris* à *Vienne* dans le mois de Juillet, avec caractère de Miniſtre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrêtien auprès de cette Cour. Le 26. du même mois il a eu ſes premieres audiences de Leurs Majeſtés Impériales.

Les autres Etats d'Allemagne, excepté les affaires ſur la guerre & ſur la paix, dont on a fait mention, ne préſentent rien de remarquable.

Le Prince Clement, l'un des fils du Roi de Pologne Electeur de Saxe, eſt depuis le 16. Août à *Aix-la-Chapelle* pour y prendre les bains. Nous avons marqué en notre Journal du mois de Juillet, qu'étant de retour de *Vienne* à *Varſovie*, il avoit pris le 24. Mai la premiere Tonſure de l'Etat Eccléſiaſtique. Les Médecins lui ont conſeillé les Bains & les Eaux de *Spa*. Il eſt parti de *Varſovie* le 20. Juillet accompagné dans ſon voyage par le Comte de Belgarde, Lieutenant-Général & Conſeiller d'Etat de Sa Majeſté Polonoiſe, & par Mr. de Zawoiski ſon Aide-de-Camp-Général. Ce jeune Prince a paſſé entre-autres Villes, par *Wirtzbourg*, *Mayence*, *Coblence*, *Bonne* & *Cologne*, & par tout on lui a rendu les honneurs dûs à ſon mérite & à ſa naiſſance.

Le Pape a donné au Prince Clement des Brefs d'éligibilité pour les Evêchés de *Weſtphalie*.

POLOGNE.

POLOGNE.

Quoique le Grand Chancelier de cette Couronne eut fait dreſſer des Lettres de convocation pour une Diette extraordinaire, il en eſt, comme nous l'avons marqué, qu'elles ne ſeront expédiées aux Palatinats qu'après qu'il y aura plus de jour répandu ſur les affaires de la paix, & que le Royaume n'aura plus de Ruſſiens ſur ſon territoire. On n'en compte plus à la vérité qu'un petit nombre à préſent. Mais les événemens pouvant les y ramener après quelque action en *Sileſie*, c'eſt le ſujet donné pour différer cette convocation. On a vû raſſembler les Ruſſes des poſitions qu'ils tenoient à *Marienwerder*, & ailleurs; on les a vû ſe mettre en route, la continuer à petites journées, & préſentement on les ſçait en bonne partie à portée d'agir dans la Province, qui eſt la cauſe principale de la guerre préſente. On en attend les plus éclatantes opérations. Leurs forces ſont reſpectables : leur artillerie eſt terrible & nombreuſe; auſſi cauſe-t-elle bien des lenteurs dans les marches. Elle conſiſte en 375 canons, ſavoir; en 8 pièces de 96 livres de bale, en 22 de 48 livres, en 70 de 24 livres, en 83 de 12 livres, en 86 de 8 livres, & en 106 de campagne. Cette artillerie a 13834 chevaux à ſon ſervice. On compte encore 9235 chevaux d'équipage dans l'Armée du Maréchal de Butturlin, & 1722 chariots de vivres & de munitions.

La *Suede*, dont les Etats ſont encore aſſemblés à *Stockholm*, n'offre rien que des matières qui regardent la conſtitution des affaires intérieures de

de l'Etat, outre ce qu'on ſçait de ſon Armée qui agit préſentement en *Pomeranie*.

Le *Dannemarc* tranquille n'a rien qui puiſſe également intéreſſer la curioſité des étrangers.

La *Ruſſie* eſt de même. On attend à *Peters-bourg* l'arrivée du Comte de Tottleben pour lui faire ſon procès, qui, apparemment ſera bientôt terminé. Les menées du Miniſtre d'Angleterre auprès de l'Impératrice pour la réſoudre à une ſuſpenſion d'armes, n'ont porté cette auguſte Souveraine qu'à faire redoubler d'efforts pour terminer la guerre par les armes, tant elle demeure conſtamment attachée au parti qu'elle a pris avec l'auguſte Impératrice des Romains.

Nous avons marqué le mois paſſé un incendie arrivé le 6. Juin à *Peterſbourg* : depuis lors il y en a eu trois autres dans cette Ville & dans ſes environs, dont un dans le quartier de *Waſilei-Oſtroff*, où la foudre eſt tombée ſur l'Egliſe de *Saint André*, dont à peine il reſte à préſent quelques décombres, & où nombre d'autres Edifices ont été embraſés. Le deuxiéme près des débris du magazin conſumé en Juin, où une barque chargée d'huile a été dévorée par les flammes. Le troiſiéme, dans le Village de *Welogda-Jemskoi*, où le dommage a été conſidérable.

On a à *Peterſbourg* & ailleurs des Lettres confirmées de la *Boſnie-Argentine*, Province de la *Turquie*, qui annoncent un cas d'horreur. Le voici. Les Schiſmatiques Grecs de cette Province, après bien des inſinuations & des menaces qu'ils ont faites aux Religieux des trois Couvens de Mineurs Obſervantins de Saint François établis dans cette contrée, n'ayant pû réüſſir à les entrainer dans leur communion, ſe ſont mis à

empâler

empâler le Père Gardien d'une de ces trois Maiſons, enſuite & ſous ſes yeux ils ont tranché la tête à l'Evêque Catholique-Romain de la Province & à vingt-cinq Religieux Prêtres. Le Gardien Martyr a vêcu trois jours ſur le pal, & n'a ceſſé juſqu'au dernier ſoupir d'exhorter les fidèles qui l'entouroient à perſéverer dans la Foi de l'Egliſe Catholique. Ces miſérables ont auſſi brulé le plus conſidérable des trois Monaſtères.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

QUoique l'affaire du 16. Juillet à *Filingshauſen* fut une affaire qui n'a de rien décidé, qui pouvoit être conſéquemment regardée de peu de conſéquence; cependant elle a fait la matière de pluſieurs Conſeils, dans leſquels on a examiné le plan des opérations du Maréchal Duc de Broglie, & la conduite de quelques Officiers Généraux, qui, faute de ſuivre ſes ordres, ont expoſé les deux Armées du Roi au danger imminent d'être totalement défaites. Mr. le Maréchal y a obvié heureuſement en parcourant d'abord les rangs; & ce fut dans ces momens qu'il s'eſt apperçu qu'on le ſervoit mal. Il en a fait ſes plaintes à la Cour, & les Officiers qu'il a nommés y ont été mandés pour venir rendre raiſon de leur conduite. Quels funeſtes effets ne ſuivent pas toujours le défaut de diſcipline! En d'autres Conſeils on a diſcuté ce qui pourroit amener les affaires au point d'un regle-

ment

ment fixe avec l'Angleterre, ſur les prétentions des deux Couronnes, avant que le Congrès d'*Augſbourg* ne commençât ; mais il ſemble qu'on n'y a en rien avancé, tant on ſe tient de chaque côté à ne vouloir paſſer au conſentement d'aucune ceſſion. Mr. de Stanley, Miniſtre Britannique à *Verſailles*, ſe donne aſſez de mouvement auprès des Miniſtres du Roi pour tâcher de leur faire gouter le ſyſtème ſur lequel on veut tabler à *Londres* : il n'y parvient pas. On lui a inſinué que ſi les voyes de la négociation pour la paix ne réüſſiſſoient pas, on avoit déja pourvû aux fonds néceſſaires pour continuer la guerre l'année prochaine, & qu'on ne manqueroit pas de faire tout effort pour reconquérir l'Electorat d'Hanovre. C'étoit-là un trait à oppoſer aux menaces de la Grande-Bretagne ſur une diverſion à faire en France au moyen de la Flotte d'expédition qu'elle montre toute diſpoſée à faire voile de ſes Ports au premier jour. Voilà où en ſont encore les affaires pour la paix avec l'Angleterre. La petite guerre maritime, c'eſt-à-dire les captures en mer ſe continuent du moins, ſi l'on ne fait plus rien de conſéquence juſqu'à ce que cette paix ſe préſente. On a marqué, article d'Angleterre, celles qu'ont faites les Anglois ; on doit donc rapporter auſſi celles qui ont été faites ſur eux par les François.

D'abord ce ſont le *Prince-Eugene* & le *Pelerin*, Vaiſſeaux Anglois chargés à la Guadaloupe pour Liverpool, qui ont été conduits à Liſbonne par deux Armateurs François : on évalüe à plus de dix mille livres ſterlings ſeulement la premiere de ces priſes. Ce ſont le *Succès* de Corck, la *Providence* de St. Luca en Ecoſſe, l'*Atlas* de Briſtol, le *Généreux-Ami* de la Jamaïque, la

Diane

Diane de Clyde, l'*Yorck* de Liverpool & un Brigantin d'Haliſax, le *Shanon* de la Caroline Méridionale, le *Pitt* de Piſcataqua, l'*Anti-Gallican* de dix canons & de 21 hommes d'équipage, l'*Europe* de Whitehall, la *Catherine-Dorothée*, le *Gibſon*, la *Patience*, tous deux de Londres, la *Diane* de Glaſcow, le *Toogood* parti d'Antigoa pour Cork, le *Recovery* de Southampton, le *Trial*, le *Fuendhip*, la *Marie-Anne* de Londres, le *Lord Buſſel* de Belfort, le *Thomas* de la Jamaïque, le *Cunclefs* & le *Lively* de Liverpool. Ce ne ſont ici que les principaux Navires Anglois enlevés dans le cours d'un ſeul mois : on paſſe ſur d'autres petites priſes. Les Armateurs François ont de plus rançonné pour neuf mille livres ſterlings le *Brince-Georges* chargé à Portſmouth pour Boſton, pour ſix cens mêmes livres le *Richmond* de la Jamaïque, pour cinq cens le *Gent* de la Caroline Septentrionale. Le *Dauphin* de Darmouth, l'*Apploton* de la Guadaloupe, quatre Bâtimens Anglois, partis de Liſbonne pour l'Amérique ont été obligés auſſi de ſe racheter pour de bonnes ſommes, & cinq autres allans de la Martinique à Saint Domingue, enlevées par deux Frégates de l'Eſcadre de Mr. Dugué-Lambert, offrent juſqu'à deux millions de livres de France pour ſe racheter également. En revanche, & outre les priſes Françoiſes déja marquées, on vient d'apprendre de *Cadix* qu'un Vaiſſeau de guerre du Roi commandé par le Chevalier de Modene & une Frégate qui l'accompagnoit, ont été pris & conduits à *Gibraltar*, après un combat de pluſieurs heures contre ſept Vaiſſeaux de guerre Anglois; & de *St. Domingue*, que la *Sainte-Anne* achetée des Genois a été priſe en revenant en France. On eſtime

cette perte à trois millions de livres de France.

Telle eſt la continuation des hoſtilités avec les Anglois. Comme ils craignent les Prames, les Batteaux plats, & les troupes du Roi raſſemblées ſur la Côte de Flandres où elles augmentent tous les jours, ils ont depuis peu envoyé pluſieurs Frégates en croiſière dans la *Manche* depuis *Calais* juſqu'à *Dunkerque*, pour y veiller.

Ordonnances, Edits & Arrêts.

Il paroit une nouvelle Ordonnance du Roi portant amniſtie en faveur des déſerteurs, en date du premier Juillet, avec des conditions plus douces que celles du premier Février 1757. En voici les termes.

SA Majeſté étant informée qu'un grand nombre de déſerteurs de ſes troupes, qui ſont établis hors du Royaume, ont été détournés d'y revenir pour profiter de l'amniſtie accordée par ſon Ordonnance du 20. Avril 1759, parce que la condition qui y a été miſe de rentrer à ſon ſervice les auroit obligés de quitter leurs femmes & leurs enfans; & conſidérant d'ailleurs que le long ſéjour que les Armées ont fait en Allemagne depuis le commencement de la guerre a occaſionné une nouvelle déſertion dans ſes troupes, Elle a réſolu de donner encore une plus grande marque de ſa clémence envers leſdits déſerteurs; & en conſéquence elle a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE I. Sa Majeſté quitte, remet & pardonne le crime de déſertion à tous Soldats, Cavaliers & Dragons qui ont déſerté de ſes troupes juſqu'au premier du mois de Mai dernier, aux conditions ſuivantes.

II. Ceux dont la déſertion eſt antérieure au premier Février 1757, époque de la derniere amniſtie, s'ils ſont encore hors du Royaume, ſeront obligés d'y rentrer ou de prendre parti dans les Armées avant le premier Septembre prochain, paſſé lequel tems ils ne ſeront plus admis à joüir de l'amniſtie; &, s'ils ſont dans le Royaume, ils continueront d'y demeurer, ſans que l'on puiſſe les contraindre de ſervir,

ſervir, à moins qu'ils n'euſſent contracté de nouveaux engagemens qu'en ce cas ils ſeront obligés de remplir; &, s'ils avoient été arrêtés ils ſeroient mis en liberté.

III. Quant aux Cavaliers, Dragons & Soldats qui ont déſerté depuis le premier Février 1757 juſqu'au premier Mai dernier, Sa Majeſté entend qu'ils ne puiſſent profiter de l'amniſtie qu'elle leur accorde qu'autant qu'ils s'engageront à ſervir dans les Armées avant le premier Septembre prochain : auquel effet ils ſeront tenus de ſe préſenter, ſoit auxdites Armées ou aux Intendans des Provinces, qui recevront leurs engagemens & pourvoiront à leur ſubſiſtance juſqu'à leur départ pour ſe rendre auxdites Armées ſur les routes qee Sa Majeſté leur fera expédier; bien entendu que ceux deſdits déſerteurs qui ſe ſeroient engagés avant la date de la préſente Ordonnance, dans les Régimens qui ſervent dans le Royaume ou ailleurs qu'aux Armées, continueront de reſter dans leſdits Régimens pour achever le tems de leur ſervice.

IV. La préſente amniſtie aura lieu, non-ſeulement pour les déſerteurs des troupes réglées, mais encore pour ceux des Milices & des Garde-Côtes & généralement de toutes les troupes qui ſervent ſur terre.

V. Les Soldats étant abſens par congé ne pourront prétendre être dans le cas de joüir de l'amniſtie, quand même le tems de leur congé auroit été expiré le premier Mai dernier : Voulant Sa Majeſté que, s'ils font difficulté de rejoindre leurs Corps, ils ſoient jugés comme déſerteurs, après les ſommations preſcrites par l'Ordonnance du 13. Janvier 1730.

VI. Tout Soldat, Cavalier ou Dragon, dont la déſertion ſera poſterieure au premier de Mai dernier, ſera pourſuivi & jugé ſuivant toute la rigueur des Ordonnances, ſans pouvoir eſpérer de pardon : Sa Majeſté déclarant qu'elle n'en donnera plus à l'avenir.

Mande & ordonne Sa Majeſté aux Généraux de ſes Armées, aux Gouverneurs & ſes Lieutenans-Généraux ou Commandans en ſes Provinces, aux Intendans deſdites Armées & Provinces, aux Gou-

verneurs particuliers & Commandans de ſes Villes & Places, aux Inſpecteurs Généraux de ſes troupes, Commiſſaires ordinaires de ſes Guerres, Prévôts & autres Officiers de Marechauſſée, & à tous ſes Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra, de tenir la main, chacun à ſon égard, à l'exacte obſervation de la préſente, laquelle Sa Majeſté veut être lûë & publiée à la tête des Corps & affichée par tout où beſoin ſera, à ce qu'aucun n'en prétende cauſe d'ignorance. Fait à *Verſailles* le premier Juillet 1761. Signé, LOUIS. Et plus bas, Le Duc de CHOISEUL.

Le 21. du même mois s'eſt tenu un nouveau Lit de Juſtice. Le Parlement avoit reçu les ordres de s'aſſembler à ce ſujet. Le Roi étant arrivé ce jour-là vers les dix heures du matin à *Paris*, avec le cortège ordinaire en pareil cas, a monté les dégrés de la Sainte-Chapelle, & après y avoir entendu la Meſſe, a été conduit par quatre Préſidens & ſix Conſeillers à la Grande-Chambre, où s'étant aſſis ſur le Trône, il a fait enrégitrer un Edit portant création de neuf cens mille livres de rentes héréditaires à prendre ſur le droit des Cuirs; & une Déclaration qui porte prorogation de l'Edit de Février 1760 pour le doublement de la Capitation. Voici le diſpoſitif de cette Déclaration.

LOUIS &c. Nous avons ſoutenu juſqu'à préſent une guerre que la juſtice & l'honneur rendoient indiſpenſable. Animés du déſir de procurer à nos Sujets une paix ſolide & durable, nous ſommes convenus avec les Puiſſances belligerantes d'un Congrès dont le ſuccès ne peut être douteux, ſi chacune d'elles veut y faire diſcuter ſes intérêts avec cet eſprit d'équité & de modération, dont nos Plénipotentiaires donneront l'exemple : mais quelque fondées que ſoient nos eſpérances, nous n'en-

n'en ſommes que plus obligés de nous mettre en état de réſiſter à nos ennemis, afin qu'ils puiſſent connoître dans le même-tems où nous ſommes occupés de la paix, que s'ils s'y refuſoient, nous ſommes aſſurés de trouver à jamais dans l'amour & même dans le courage de nos Sujets, de nouvelles reſſources pour oppoſer à leurs efforts.

La prorogation pour deux années d'un Edit, dont le produit ſe verſe ſans fraix dans notre Tréſor Royal, étant le moyen le plus naturel de nous aſſurer ces reſſources, nous nous ſommes fait d'autant moins de difficulté de l'adopter, que nous attendons avec impatience le moment d'accorder à nos peuples les ſoulagemens que méritent leur zèle & leur fidélité. A ces cauſes, &c.

Les Princes du Sang qui ont aſſiſté au Lit de Juſtice, ſont le Duc d'Orleans, le Duc de Chartres, le Prince de Conti & le Comte de la Marche. Les Ducs de Luynes, de Briſſac, de Rohan, de Luxembourg, de Grammont, de Villeroy, de Saint-Aignan, de Treſmes, de Noailles, de Saint-Cloud, de Villars-Brancas, de Biron, de la Valliere, de Fleury, de la Vauguyon & de Choiſeul, s'y ſont trouvés en leur qualité de Ducs & Pairs Laïcs. Il n'y a pas eu de Pairs Eccléſiaſtiques, mais en la qualité de Duc & Pair de Saint-Cloud, l'Archevêque de Paris y a eu ſéance. Les Maréchaux de Duras, de Clermont-Tonnerre, de Lautrec, d'Etrées & de Contades ſont entrés avec le Roi. Le Prince de Montauban a repréſenté le Grand Ecuyer de France.

Le 31. le Duc d'Orleans ſe rendit à la Chambre des Comptes du Parlement, étant accompagné du Maréchal de Clermont-Tonnerre, ainſi que de Mrs. de Brou & de Bernage, Conſeillers

d'Etat ordinaires, & y fit enrégiſtrer, ſuivant les ordres du Roi, l'Edit & la Déclaration, ſujet du Lit de Juſtice. Le Comte de la Marche, accompagné du Maréchal de Lautrec & de Mrs. Dagueſſeau & de Freſnes, Conſeillers d'Etat, les fit auſſi enrégiſtrer, par les mêmes ordres, à la Cour des Aides.

Mais il vient de paroître trois Pièces qui ont trait aux Jéſuites. Un Procès qu'ils ont eſſuyé à l'occaſion de Lettres de change que le Père la Valette envoyoit de l'Amérique & qui ont été ou priſes par les Anglois, ou perduës en mer, y ont donné ſujet. Le fond de la cauſe plaidée à l'Audience, a porté gain de cauſe aux Srs. Leoncy, Négocians de *Lyon*, & donné lieu aux Avocats de citer & de débattre divers paſſages des Conſtitutions, Réglemens & Titres de la Société. Le Parlement, qui en prenoit connoiſſance, alloit porter ſes Arrêts, lorſqu'une Déclaration du Roi paroiſſoit devoir y mettre obſtacle. Les Arrêts de cette Cour, mais fulminans, n'ont pas laiſſé d'être lâchés quatre jours après, jour même qu'elle dût faire l'enrégiſtrement de la Déclaration, laquelle avoit été précédée par une autre, comme on le verra de celle que voici, émanée du Trône le 2. Août, & qui ordonne que dans ſix mois, pour tout délai, les Supérieurs de chacune des Maiſons de la Société des Jéſuites, ſeront tenus de remettre au Greffe du Conſeil les titres de leurs établiſſemens en France.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, *ſalut. Lorſque nous nous ſommes fait remettre les* Conſtitutions de la Société des Jéſuites,

tes, *qui auroient été apportées par eux au Greffe de notredite Cour de Parlement en exécution de ſon Arrêt du* 17. *Avril dernier, nous nous ſommes propoſés d'en prendre connoiſſance par nous-mêmes, pour déterminer l'uſage que nous pouvions avoir à faire de notre autorité, dans une matière qui ne peut être miſe en règle que par des Lettres émanées de Nous; Nous aurions en conſéquence choiſi des perſonnes de notre Conſeil pour Nous en rendre compte inceſſamment, & Nous leur aurions fait remettre en même-tems pluſieurs autres pièces qui concernent l'Inſtitut de ladite Société & ſon établiſſement en France. Mais le compte qu'elles Nous ont rendu, en Nous faiſant ſentir encore plus l'importance de cet objet & l'attention qu'il exigeoit de Nous, Nous a fait auſſi connoître qu'il étoit à propos d'y joindre l'examen des titres d'établiſſement des différentes Maiſons de cette Société; de manière que Nous fuſſions entiérement en état de régler tout ce qui peut la concerner par des Lettres Patentes enrégiſtrées en nos Cours, ſuivant l'ordre établi dans notre Royaume : Et comme cet objet intéreſſe, non ſeulement un des Ordres Religieux le plus répandu dans notre Royaume, mais même le Public & notre Etat, il Nous a paru néceſſaire de déterminer plus particulièrement ce qui peut conduire à y mettre promptement l'ordre que Nous déſirons y apporter, ſoit en fixant un délai pour Nous procurer les éclairciſſemens dont Nous pourrons avoir beſoin, ſoit en écartant tout ce qui, dans cet intervalle, pourroit déranger les meſures que Nous comptons prendre, pour expliquer définitivement nos intentions à ce ſujet.*

A ces cauſes & *autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil & de notre certaine ſcience, pleine*

pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons par ces préſentes ſignées de notre main, dit, déclaré & ordonné, diſons, déclarons & ordonnons que, dans ſix mois pour tout délai, à compter du jour de l'enrégiſtrement des préſentes, les Supérieurs de chacune des Maiſons de ladite Société ſeront tenus de remettre au Greffe de notre Conſeil les titres & pièces de leurſdits établiſſemens, pour, ſur le vû d'iceux & deſdites Conſtitutions, & ſur le compte qui Nous en ſera rendu par leſdites perſonnes de notre Conſeil, enſemble ſur les repréſentations qui Nous auroient été adreſſées à ce ſujet par noſdites Cours, ou ſur les Mémoires que nos Procureurs-Généraux en icelles auroient jugé à propos de Nous envoyer, être par nos Lettres patentes adreſſées à noſdites Cours dans la forme ordinaire, pourvû à tout ce qui pourra concerner ledit Ordre Religieux & ſon établiſſement en France.

Au ſurplus, ordonnons que, pendant un an, à compter du jour de l'enrégiſtrement des préſentes, il ne pourra être rien ſtatué, ni définitivement, ni proviſoirement, en noſdites Cours ſur tout ce qui pourra concerner leſdits Inſtitut, Conſtitutions & établiſſemens des Maiſons de ladite Société, ſi ce n'eſt qu'il en ſoit autrement par Nous ordonné.

Si vous mandons que ces préſentes vous ayiez à faire lire, publier & régiſtrer, & le contenu en icelles faire garder & obſerver, & exécuter ſelon leur forme & teneur : car tel eſt notre plaiſir. Donnée à Verſailles *&c. ſcellée du grand Sceau de cire jaune.*

Cette Déclaration du Roi a été régiſtrée en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le 6. de ce mois, mais avec de certaines clauſes :

ſans

ſans approbation de toutes prétendues Conſtitutions & Inſtitut des Prêtres, Ecoliers & autres de la Société ſe diſant de JESUS *: n'entendant la Cour s'interdire de ſtatuer ſur l'état de cette Société en France quand & ainſi qu'il appartiendra, ſur le vû des Lettres patentes déja obtenuës par ladite Société, & cependant il ſera ſurſis, pendant un an, à ſtatuer ſur leſdits Inſtitut &c. par Arrêts définitifs ou proviſoires, autres néanmoins que ceux à l'égard deſquels le ſerment de la Cour, ſa fidélité, ſon amour pour la perſonne ſacrée du Roi & ſon attention au repos public ne lui permettroient pas d'uſer de demeure & dilation ſuivant l'exigence des cas : ordonne la Cour que l'apport des titres ſera fait à ſon Greffe : veut que les Supérieurs de ladite Société y dépoſent auſſi un état ſigné d'eux & par eux affirmé véritable, pardevant Maître Joſeph-Marie Terray, Conſeiller-Rapporteur, de tous ſes Membres, où ſeront énoncés leurs noms, ſurnoms, âge, pays, fonctions, grades, diſtinction des titres de Profès de trois ou quatre Vœux, de Coadjuteurs ſpirituels ou temporels, & généralement auſſi de tous les biens appartenans à ladite Société, &c.*

Telles ſont les clauſes principales avec leſquelles cette Déclaration du Roi a été régiſtrée le 6. Août. Et c'eſt ce même jour que le Parlement a lancé ſes deux Arrêts : ils ſont foudroyans. Il faut attendre pour voir ce que le Roi ordonnera enſuite de ces deux Pièces, qui ont été affichées aux portes du Collège des Jéſuites à Paris, de leur Maiſon Profeſſe, de celle de leur Noviciat & dans toutes les places publiques.

Emplois

Le Roi a donné la Charge de Grand-Ecuyer de France, dont étoit pourvû le feu Comte de Brionne, au Prince de Lambeſc ſon fils. Les fonctions

fonctions d'honneur en ſeront remplies juſqu'à ſa majorité par les Ecuyers ordinaires du Roi : la Comteſſe doüairière de Brionnne en adminiſtrera la partie œconomique juſqu'au même-tems. Le Duc d'Havré a obtenu le Gouvernement de *Scheleſtadt* qu'avoit le Duc ſon père, tué à la Bataille de *Filingshauſen*, mais avec une réſerve de quatre mille livres annuelles en faveur de la Ducheſſe doüairière ; à quoi le Roi en a ajouté 6000 de même conſtitution.

Le Comte d'Aché, Chef d'Eſcadre, a été élevé au grade de Lieutenant-Général des Armées navales de France : & le Comte Dubois de la Mothe, Lieutenant-Général des mêmes Armées, & Grand-Croix ſurnuméraire de l'Ordre Royal & Militaire de St. Loüis, a obtenu une dignité effective de cet Ordre avec la penſion de 6000 livres.

L'Intendance de Limoges, vacante par la nomination de Mr. Pajot de Marcheval à celle de Grenoble, a été donnée à Mr. Turgot, Maître des Requêtes.

Meſdames de France Adelaïde & Victoire, filles du Roi, reviennent à la Cour, de leur voyage en Lorraine avec leur ſuite nombreuſe : elles en paroiſſent très-ſatisfaites, comme des honneurs qu'elles y ont reçus, & des agrémens qui leur ont été procurés. Les Eaux de *Plombieres* leur ont fait tout le bien qu'en attendoient les Médecins.

ITALIE.

Les Cours de *Naples* & de *Turin* arment à la continuë. On chercheroit en vain les motifs qu'elles ont d'augmenter, comme elles font, leur état de guerre par de nouvelles Compagnies, par

par de nouvelles recruës : il eſt depuis long-tems complet. On peut bien avancer de la premiere, éloignée de penſer à des conquêtes, qu'elle ne troublera nullement le repos de l'Europe par des vûës d'intérêt. On ne ſçait ſi l'on doit en dire autant de la ſeconde, qui forme pluſieurs Compagnies franches, qui enrôle ſur toutes les frontières de ſes Etats, & qui, outre le complet de ſes troupes, a ſa Milice en fort bon état. Les autres Puiſſances d'Italie ne font que ſe tenir dans des meſures de précaution, occaſionnées par les armemens maritimes des Turcs. L'Iſle de *Malthe*, dont la Porte Ottomane a pris ſujet de menacer la Chrêtienté, eſt de ſon côté en poſture de tout attendre, de tout repouſſer. Son Armée de terre, aux ordres du Bailli Anciot, eſt prête depuis deux mois à agir, auſſi-bien qu'un Corps de ſix Régimens commandé par le Prince de Heidesheim Grand-Prieur d'Allemagne, ſans compter les Milices. Sa Flotte eſt compoſée de 44 Vaiſſeaux tant grands que petits : il y en a trois de ligne, qui ſont le *St. Jean*, le *St. Antoine*, le *St. Sauveur*; ſix Galères, quatre Galliottes & 31 tant Frégates que Chebecs. Toutes les Côtes de l'Iſle ſont d'ailleurs garnies de redoutes & de batteries qui en rendent l'accès impraticable. Auſſi la ſituation préſente du *Petit Rocher de Malthe*, bien conſidérée dans un Divan à *Conſtantinople*, a fait diſſiper d'un coup toute l'ardeur contre lui de la Puiſſance Muſulmane : il y a redouté un écueil; & prenant en conſéquence à profit le tempérament qu'a trouvé le Roi de France pour lui faire baiſſer pavillon, la Flotte Turque a bien mis à la voile, mais pour la *Morée*. Elle a débarqué des Officiers de finance dans la *Romanie* pour y recevoir

recevoir les tributs des ſujets du Sultan. Il ne paroit donc plus du tout que cette Flotte ſonge à aucune entrepriſe ſur Malthe. Cependant le Grand-Maitre n'y rabat rien de ſa vigilance. Or, le tempérament du Roi Très-Chrêtien dans cette affaire eſt d'avoir acheté le Vaiſſeau la *Couronne-Ottomane* enlevé par des Eſclaves Chrêtiens & conduit à Malthe, pour en faire préſent au Grand Seigneur.

GENES. Cette République, ſentant ſon tort, va faire ſa réconciliation avec la Cour de *Rome*. Celle des Deux-Siciles a travaillé à cet ouvrage : mais cette République perdra vraiſemblablement la *Corſe* : nulle ſoumiſſion pour elle à attendre de ſes inſulaires. Ils ne veulent prêter l'oreille à aucune des propoſitions qu'on leur a faites, puiſque ceux d'entre-eux qui paroiſſent vouloir y entendre, ſont traités comme traîtres à la patrie, comme ennemis publics : ils s'établiſſent une Police, des Magiſtrats, des Loix, pour ſe former en Etat Républicain. Ainſi les voyes de douceur n'ayant rien opéré ſur eux, on ſe voit obligé, par honneur, de recourir encore à la force pour tâcher de réduire par les armes ce qui n'a pû être gagné par la clémence. Deux Pinques viennent ainſi d'être armés, & on les a chargés de troupes & de toutes ſortes de munitions pour la *Corſe* : ils ſont en route pour ſe rendre à la *Baſtie*, & vont être ſuivis par d'autres.

Les mers d'*Italie* ſont infeſtées de Corſaires de Barbarie. Une de leurs Galliottes a attaqué au mois de Juillet, dans les mers de *Naples*, une Tartane Malthoiſe chargée de grains. Cette Tartane s'étoit défenduë avec vigueur pendant ſept

ſept heures de combat ; mais une autre Galliotte étant venuë ſe joindre à la premiere, elle a été forcée à ſe rendre, & tout ſon Equipage a été mis aux fers.

ROME. Il eſt certain que le Saint Siège aura au moins un Miniſtre au Congrès d'*Augſbourg*. L'Abbé Joſeph Garampi, Chanoine de l'Egliſe de St. Pierre & Gardes de Archives du Château Saint-Ange, eſt nommé pour s'y rendre. On compte beaucoup ſur ſes talens, & ſes inſtructions porteront ſurement oppoſition à la ſécularisation des Evêchés vacans en Allemagne, ſur leſquels il y a des Puiſſances qui jettent les yeux.

On fait à *Rome* de grands préparatifs pour la Béatification du Vénérable Cardinal Barbarigo, qui doit être célebrée dans le cours du préſent mois de Septembre. Le Pape a ordonné au Maître du Sacré Collège de compoſer un Office du Bienheureux à l'uſage des Egliſes de *Bergame* & de *Padoüe* dont il a été Evêque.

Le Cardinal d'Yorck, après s'être démis du Titre des *Saints Apôtres* qu'il tenoit en commande, a paſſé à l'Evêché de *Fraſcati*, retenant en commande le Titre de *Sainte-Marie in Traſtevere*.

Un Bâtiment Danois qui a tranſporté cinquante-neuf Jéſuites, menés de *Goa* à *Liſbonne*, eſt enfin entré dans le Port de *Civitta-Vecchia*, mais après avoir eſſuyé pendant tout un mois des tempêtes affreuſes, dont l'une l'avoit jetté ſur les Côtes de Barbarie. Comme ces Religieux ont abordé dans leur trajet pluſieurs Côtes ſuſpectes de contagion, on les retient pour quelques ſemaines au Lazaret de cette Ville.

ESPAGNE.

ESPAGNE.

Il en eſt conſtamment de la Flotte ce qu'on en a marqué le mois paſſé : Prête à appareiller des Ports, ce ſera, comme on veut encore l'aſſurer, vers le tems du Congrès qu'elle doit le faire. Le Roi aura un Miniſtre à ce Congrès. Quatre Chebecs de Sa M. ſe ſont emparés le 3. Juillet, après trois heures de combat, d'un Corſaire Algérien de 14 canons & de 160 hommes d'équipage, dont 25 ont été tués dans l'action. Cinq Catalans qui étoient Eſclaves à bord de ce Bâtiment Barbareſque ont recouvré leur liberté par cette victoire. On guete par tout les Bâtimens des Infidéles dans les mers d'Eſpagne, où leur apparition redevient aſſez fréquente. Ils ont pris dans ces mers & conduit à *Alger* dans le même mois de Juillet, deux Bâtimens Napolitains, dont les Equipages s'étoient ſauvés à terre. Un Genois, à pavillon de France, ne s'en eſt pas ſi bien tiré ; pris avec le peu de monde qui le montoit, tout a été conduit auſſi à *Alger*.

Le reſte qui ſe préſenteroit à rapporter de l'*Eſpagne* n'eſt pas fort conſidérable. On n'a pas non plus fort grandes nouvelles du *Portugal*. Tout y eſt en toute tranquillité. Les Flottes marchandes partent & arrivent. Celle de *Rio-de-Janeiro*, compoſée de 28 Navires, eſt arrivée au Port de *Liſbonne* le 25. Juin, ſous l'eſcorte d'un Vaiſſeau de guerre : ſa charge conſiſtoit en une grande richeſſe ; elle étoit de dix millions de cruzades, de diamans & d'argenterie pour la valeur de trois millions, & d'autres marchandiſes pour cinq millions.

Les derniers Couriers venus de la *Sileſie*, nous annoncent le paſſage de l'*Oder*, exécuté par les Ruſſes le 12. Août ſur quatre ponts jettés ſur ce Fleuve à *Dohmé* au-deſſous de *Breſlau* : qu'ils ſont entrés dans *Lignitz* : que Mr. de Brentano, Général Autrichien, touche avec ſon Corps à leur aîle droite : que pour lors le Général de Laudohn tenoit ſon Quartier-Général à *Strigau*, & que le Roi de Pruſſe avoit le ſien près de *Breſlau*. Par cette proximité, on croit devoir s'attendre à l'événement d'une Bataille prochaine.

On renvoye de nouveau à un autre mois les morts de perſonnes diſtinguées, à cauſe les annonces qui ſuivent.

F I N.

Mr. de VAUBRIERES, Profeſſeur & Maître de Mathématiques des Pages du Prince-Evêque de Liège, &c. flaté de l'approbation du Public à l'Ouvrage qui a paru de lui en deux Volumes *in-octavo*, ſous le titre de *Principes d'Education pour la Nobleſſe, concernant les bonnes mœurs, la Religion & les Sciences*, vient d'en donner un troiſiéme Volume, & il place dans celui-ci des Notions diſtinctes & détaillées ſur les connoiſſances des *Belles-Lettres*, des *Sciences* & des *Beaux-Arts*, & en particulier ſur la *Poëſie* & ſes divers genres, déduites méthodiquement en un corps de Notes littéraires. On y fournit des Exemples tirés des plus célèbres Ecrivains & Poëtes anciens & modernes, qui ſervent de modèles à perfectionner le goût, à orner l'eſprit,

prit, à rectifier le cœur des jeunes gens, par le choix des ſujets qu'on y traite pour la juſteſſe des expreſſions & la beauté des penſées. On y trouvera une eſpèce de récapitulation de leurs Etudes, pour ce qui concerne la connoiſſance de la Poëſie & des Poëtes Latins & François, &c.

Ce Volume ſe débite à *Luxembourg* chez les Héritiers de feu André Chevalier, où l'Edition doit ſe continuer pour le quatriéme & dernier Volume de cet Ouvrage; & à *Liège* chez l'Auteur, logé devant la Place aux Chevaux.

Ceux qui n'ont pas les deux Volumes précédens, pourront les avoir par la ſuite.

L'Ouvrage périodique que nous avons déja annoncé ſous le titre de *Gazette Salutaire* &c. eſt compoſée de tout ce que contiennent d'intéreſſant pour l'humanité les Livres nouveaux, les Journaux & autres Ecrits publics, concernant la Médecine, la Botanique, la Chymie, &c. auſſi elle a un débit étonnant. L'Auteur de cette feüille périodique, qui eſt en 4 pages d'un grand *in-quarto*, beau caractère, beau papier, a répondu à cet empreſſement de toute l'Europe par 27 feüilles bien travaillées dont il l'a enrichie, dans le court eſpace de deux mois. Mais dorénavant, la demie année ſe trouvant complette, il ne donnera qu'un ordinaire chaque ſemaine. *Il n'y a point de famille qui ne devroit ſe procurer cet Ouvrage*, dit un homme de miſe & bien verſé dans l'art médecinal, *ſoit pour ſe paſſer de Médecins dans les trois quarts des infirmités legeres de la vie, ou pour être en état, dans les maladies de conſéquence, d'éclairer la conduite ſouvent dangereuſe de ces hommes néceſſaires.*

Cette feüille ſe débite à BOUILLON chez J. Braſſeur & A. Foiſié; & pour l'avoir d'ailleurs on peut s'addreſſer au Bureau des Poſtes Impériales à Liège, & à tous les Bureaux des Poſtes d'Allemagne, de Hollande, des Pays-Bas, du Nord, d'Italie &c.